



Bulletin Officiel

N° 5480 Jeudi 09 Novembre 2017

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DU CMF**AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM**

FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	2
FCP HELION SEPTIM	3

AVIS DES SOCIETES**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

ATTIJARI LEASING 2017-1	4-8
-------------------------	-----

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ARAB INTERNATIONAL LEASE – AIL - 2017-2	9-11
AMEN BANK SUBORDONNE 2017-2	12-17

AUGMENTATION DE CAPITAL SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TBOULBA – SOPAT -	18-21
--	-------

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

HANNIBAL LEASE	22
----------------	----

AUGMENTATION DE CAPITAL

BANQUE DE L'HABITAT	23-27
---------------------	-------

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOCIETE SANIMED	28
-----------------	----

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES – SAH – AGE -	29
SOTUMAG – AGE -	30
SOTUVER – AGE -	30

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	31
FCP BIAT - CEA PNT TUNISAIR	32

CHANGEMENT DE LA DENOMINATION DU FONDS, CHANGEMENT DU DEPOSITAIRE, AJOUT D'UN NOUVEAU DISTRIBUTEUR, MODIFICATION DE LA VALEUR D'ORIGINE DE LA PART ET AUTRES MODIFICATIONS

AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	33-35
---------------------------	-------

COURBE DES TAUX

36

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

37-38

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II**SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AUX 30 SEPTEMBRE 2017**

- UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
- UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
- FINACORP OBLIGATAIRE SICAV
- POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

AVIS DU CMF

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

FCP CEA BANQUE DE TUNISIE

Adresse : Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 06 novembre 2017, d'agréer le fonds commun de placement «FCP CEA BANQUE DE TUNISIE », promu par la société de Bourse de Tunisie -SBT- Intermédiaire en bourse et la Banque de Tunisie ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	: FCP mixte
Type	: OPCVM de distribution
Montant initial	: 100 000 dinars divisés en 10 000 parts de 10 dinars chacune
Référence de l'agrément	: Agrément n° 59-2017 du 06 novembre 2017
Durée de vie	: 99 ans
Gestionnaire	: Société de Bourse de Tunisie -SBT-
Dépositaire	: Banque de Tunisie
Gestionnaire administratif et comptable	: Société de Bourse de Tunisie -SBT-
Distributeur	: Banque de Tunisie

AVIS DU CMF

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

FCP HELION SEPTIM

Adresse : 17, rue du Libéria - 1002 Tunis

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 06 novembre 2017, d'agréer le fonds commun de placement «FCP HELION SEPTIM », promu par la société de gestion HELION CAPITAL et la Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT- ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	: FCP obligataire
Type	: OPCVM de distribution
Montant initial	: 100 000 dinars divisés en 1 000 parts de 100 dinars chacune
Référence de l'agrément	: Agrément n° 58-2017 du 06 novembre 2017
Durée de vie	: 7 ans
Gestionnaire	: HELION CAPITAL
Dépositaire	: BIAT
Gestionnaire administratif et comptable	: HELION CAPITAL
Distributeur	: HELION CAPITAL

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire
«Attijari Leasing 2017-1»**

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire d'Attijari Leasing réunie le **28 avril 2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de 80 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le **20 septembre 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari Leasing 2017-1 » comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,75% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,35% ;
- Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,90%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **14 novembre 2017** et clôturées au plus tard le **22 décembre 2017**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22 décembre 2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22 décembre 2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **29 décembre 2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

- Suite -

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **14 novembre 2017** auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du lac.

But de l'émission

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2017 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 276 millions de dinars. En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu au titre de l'année 2017 est de 60 millions de dinars.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « Attijari Leasing 2017-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22 décembre 2017**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **22 décembre 2017** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,75% brut par an ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,35% brut par an ;
- ✓ Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,90% brut par an.

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

Taux fixe : 7,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans:**

Taux variable : taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement

- Suite -

des intérêts majorée de 235 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **décembre** de l'année **N-1** au mois de **novembre** de l'année **N**.

- **Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

Taux fixe : 7,90% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et la Catégorie B et à la troisième année pour la Catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le **22 décembre 2022** pour la Catégorie A et la Catégorie B et le **22 décembre 2024** pour la Catégorie C.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **22 décembre** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **22 décembre 2018**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **22 décembre 2018** pour les catégories A et B et le **22 décembre 2020** pour la Catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 7,75 % l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie C, ce taux est de 7,90% l'an pour le présent emprunt

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de septembre 2017 (à titre indicatif) qui est égale à 4,617%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,967%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,35% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour les deux Catégories A et B.
- ✓ 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie C.

- **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt «Attijari Leasing 2015-1» est comme suit:

3 années pour les deux Catégories A et B.

- Suite -

- ✓ 5 années pour la catégorie C.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,727** années pour la catégorie A et **4,265** années pour la catégorie C.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 24 mars 2016, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 02 juin 2017, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les mêmes notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB+** » (tun) à l'emprunt objet de la présente Note d'Opération en date du **20 octobre 2017**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente Note d'Opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, auprès de Attijari Intermédiation.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des porteurs des obligations a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Attijari Leasing 2017-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'intermédiaire en bourse, Attijari Intermédiation.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, Attijari Intermédiation, de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari Leasing 2017-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

- Suite -

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux de fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 30/10/2017 sous le numéro 17-0983, du document de référence « Attijar Leasing 2017 » enregistré par le CMF en date du 23/06/2017 sous le n°17-001 ainsi que de sa actualisation enregistrée par le CMF en date du 30/10/2017 sous le n° 17-001/A001.

La présente note d'opération, le document de référence « Attijari Leasing 2017 » ainsi que sa actualisation sont mis à la disposition du public sans frais auprès de Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sis Rue des lacs de Mazurie – 1053 les Berges du lac.

AVIS DE SOCIETES

Emission d'un emprunt obligataire
sans recours à l'appel public à l'épargne

ARAB INTENATIONAL LEASE
Filiale BTK – Groupe BPCE
Société Anonyme au capital de 25 000 000 de dinars
Siège social : 11, Rue Hédi Nouira - 1001 TUNIS-
R.C. : N° B111820/1996

Emission d'un emprunt obligataire
« AIL 2017-2 »
DE 5 000 000 DE DINARS
Sans recours à l'appel public à l'épargne

1 - Décisions à l'origine de l'émission

Lors de sa réunion tenue le 30/06/2017, l'Assemblée Générale Ordinaire de L'Arab International Lease "AIL" a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 60 millions de dinars à compter de la date de ladite réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire et ce, jusqu'au 31/12/2018 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour déterminer les conditions et les modalités d'émission de cet emprunt obligataire, fixer les montants successifs et effectuer toutes les formalités nécessaires à son émission.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de l'AIL, s'est réuni le 25/10/2017 et a décidé d'émettre un emprunt obligataire sans recours à l'Appel Public à l'Epargne pour un montant de 5 millions de dinars selon les conditions suivantes :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
5 ans	8% Brut l'an	Annuel constant de la 1 ^{ere} à la 5 ^{eme} année

2 - Renseignements relatifs à l'émission

▪ Montant :

Le montant nominal du présent emprunt est de 5 millions de dinars, divisés en 50 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'Emprunt Obligataire « AIL 2017-2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du Conseil du marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

▪ Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **06/11/2017** auprès de la SCIF, intermédiaire en bourse et seront clôturés au plus tard le **26/12/2017**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit 50 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 5 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **26/12/2017**, et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

▪ **But de l'émission**

L'AIL a décidé d'émettre cet emprunt dans le cadre d'une stratégie visant le renforcement de la structure financière de la société par la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

1 - Caractéristiques des titres émis

- **Dénomination de l'emprunt** : « AIL 2017-2 »
- **Nature des titres** : Titres de créances
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4, Titre 1, sous titre 5, Chapitre 3 des obligations.
- **Forme des titres** : Nominatives
- **Catégorie des titres** : Ordinaires
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues, délivrée par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.
- **Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement** : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **26/12/2017**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée au **26/12/2017** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

- **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes au taux d'intérêt fixe de 8% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligations au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts son servis.
- **Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **26/12/2022**.
- **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.
- **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **26 décembre** de chaque année.
Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **26/12/2018**.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à

- verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.
Ce taux est de 8% l'an.

- **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt**

- ✓ **Durée totale**

- Les obligations de l'emprunt obligataire « **AIL 2017-2** » sont émises pour une durée de 5 ans.

- ✓ **Durée de vie moyenne**

- La durée de vie moyenne de l'emprunt obligataire «AIL 2017-2» est de 3 années.

- ✓ **Duration (souscription à taux fixe)**

- La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,775 années.

- ✓ **Mode de placement :**

- Il s'agit d'un placement privé.** L'émission de cet emprunt se fera **sans recours à l'Appel Public à l'Epargne.** Toutefois, les souscriptions à cet emprunt **ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

- ✓ **Cessibilité des obligations :**

- Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés.**

- Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

- ✓ **Garantie :**

- Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- ✓ **Domiciliation de l'emprunt :**

- L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt « AIL 2017-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.

- L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera par ce dernier la quantité d'obligations y afférente.

- ✓ **Fiscalité des titres**

- Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

- ✓ **Tribunal compétent en cas de litige**

- Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- ✓ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

- Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription à ce taux fixe risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux variables.

AVIS DE SOCIETES

**Emission d'un emprunt obligataire
sans recours à l'appel public à l'épargne**

بنك الأمان

AMEN BANK

*Société Anonyme au capital social de 132.405.000 Dinars
Divisé en 26.481.000 actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées
Siège social : Av.Mohamed V- 1002 Tunis – RC : B176041996
Tél. : 71 148 000 ; Fax : 71 833 517*

**Emission d'un emprunt obligataire Subordonné
sans recours à l'appel public à l'épargne
« Amen Bank Subordonné 2017-2 »
De 30 000 000 Dinars susceptible d'être porté à un maximum de 40 000 000 Dinars
Prix d'émission : 100 dinars**

L'emprunt est réparti en cinq catégories A, B, C, D et E comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel par obligation subordonnée
Catégorie A	5 Ans	7,50%	Amortissement trimestriel constant à partir du 1 ^{ère} trimestre
Catégorie B	5 Ans	7,55%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
Catégorie C	7 Ans dont 2 ans de franchise	7,75%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année
Catégorie D	7 Ans in fine	7,95%	In fine
Catégorie E	7 ans à Coupon Unique*	7,98%	Remboursement principal et coupon à l'échéance

1. Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société réunie le **16/06/2016** a autorisé l'émission d'un Emprunt Obligataire en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 300 millions de dinars au cours de l'année 2017, et a donné au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les montants successifs, les modalités pratiques et les conditions des émissions précitées.

Usant de ces pouvoirs, le Directoire l'Amen Bank, s'est réuni le **20/09/2017** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 40 Millions de dinars, et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne.

2. Renseignements relatifs à l'émission :

2-1 Montant :

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 30 Millions de dinars divisé en 300 000 obligations de 100 dinars de nominal susceptible d'être porté à un maximum de 40 Millions de dinars divisé en 400 000 obligations de 100 dinars de nominal. Le montant définitif de l'emprunt «Amen Bank Subordonné 2017-2» fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

* Une obligation à coupon unique est un titre dont le remboursement s'effectue une seule fois à l'échéance finale de l'emprunt avec paiement des intérêts capitalisés.

- Suite -

2-2 Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **25 Octobre 2017** auprès d'Amen Bank, et seront clôturées au plus tard le **25 Décembre 2017**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 40 Millions de Dinars est intégralement souscrit.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 Millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 25 Décembre 2017, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 Millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 25 Décembre 2017, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **25 Janvier 2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts, passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

2-3 But de l'émission :

Le but de la présente émission est de :

- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs.

- Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire sus-visée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

3. Caractéristiques des titres émis :

Dénomination de l'emprunt : « Amen Bank Subordonné 2017-2 ».

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Forme des obligations: Les obligations subordonnées seront nominatives.

Nature des titres : Titres de créances.

La législation sous laquelle les titres sont créés :

Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination.

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Catégorie des titres :

Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.

- Suite -

Modalités et délais de délivrance des titres :

Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par Amen Bank mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisis et la quantité y afférente.

Jouissance :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre de la présente émission portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **25 Décembre 2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée au **25 Décembre 2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées sont payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans avec amortissement trimestriel:

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,55% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de franchise :

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,75% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans in Fine :

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,95% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie E d'une durée de 7 ans à coupon unique :

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,98% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée à la fin de la période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Une obligation à coupon unique est un titre dont le remboursement s'effectue à l'échéance uniquement avec le paiement des intérêts capitalisés.

Amortissement et remboursement :

➤ Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie A feront l'objet d'un amortissement trimestriel de 5 DT par obligation. Cet amortissement commence au premier trimestre de la première année.

➤ Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie B feront l'objet d'un amortissement annuel de 20 DT par obligation. Cet amortissement commence à la première année.

➤ Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie C feront l'objet d'un amortissement annuel de 20 DT par obligation. Cet amortissement commence à la troisième année.

- Suite -

- Les obligations subordonnées émises relatifs à la catégorie D et E feront l'objet d'un seul amortissement in fine.
- L'emprunt sera amorti en totalité le 25/12/2022 pour la catégorie A et B, et le 25/12/2024 pour la catégorie C, D et E.

Paiement :

Le paiement trimestriel des intérêts et le remboursement du capital dû pour la catégorie A seront effectués à terme échu le 25 Mars, le 25 juin, le 25 septembre et le 25 décembre de chaque année auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû pour les catégories B seront effectués à terme échu le 25 décembre de chaque année auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le paiement annuel des intérêts dû pour la catégorie C sera effectué à terme échu le 25 décembre de chaque année, le premier remboursement en capital sera effectué le 25 décembre 2020, auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le paiement annuel des intérêts dû pour la catégorie D sera effectué à terme échu le 25 décembre de chaque année, le remboursement en capital sera effectué le 25 décembre 2024, auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le paiement des intérêts et le remboursement du capital dû pour la catégorie E seront effectués à terme échu le 25 décembre 2024 auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le 25 mars 2018 pour la catégorie A et 25 décembre 2018 pour les catégories B, C et D ; le 25 décembre 2024 pour la catégorie E. Le premier remboursement du capital de l'emprunt aura lieu le 25 Mars 2018 pour la catégorie A, le 25 décembre 2018 pour la catégorie B, le 25 décembre 2020 pour la catégorie C et 25 décembre 2024 pour la catégorie D et E.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,714% l'an (catégorie A), de 7,55% (Catégorie B), 7.75% (catégorie C), de 7.95% (catégorie D) et 7.98% (catégorie E) pour le présent emprunt subordonné.

Durée totale :

- Catégorie A : 5 ans (amortissement trimestriel)
- Catégorie B : 5 ans (amortissement constant)
- Catégorie C : 7 ans dont 2 années de franchise.
- Catégorie D : 7ans in Fine
- Catégorie E : 7ans

Durée de vie moyenne :

- Catégorie A : 2,63 ans (amortissement trimestriel)
- Catégorie B : 3 ans (amortissement constant)
- Catégorie C : 5 ans.
- Catégorie D : 7 ans in Fine
- Catégorie D : 7 ans

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

- Suite -

- Catégorie A : à taux fixe de 7,50% est de 2,343 années
- Catégorie B : à taux fixe de 7,55% est de 2,734 années
- Catégorie C : à taux fixe de 7,75% est de 4,277 années
- Catégorie D : à taux fixe de 7,95% est de 5,630 années
- Catégorie E : à taux fixe de 7,98% est de 7 années

Mode de placement :

Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

Cessibilité des obligations :

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

Rang de créance

En cas de liquidation de la banque émettrice, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination). Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 30/08/16 sous le numéro de 16-004. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence sus-visé, aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt :

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

- Suite -

Domiciliation de l'emprunt :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'« Emprunt Subordonné Amen Bank 2017-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Amen Bank. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligation y afférentes.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis.

Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées:

Même mode de représentation que les porteurs d'obligation ordinaires.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre :** L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination)
- **Qualité de crédit de l'émetteur :** Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

Société de Production Agricole Teboulba – SOPAT–

Siège Social : Avenue 23 janvier - BP 19 Teboulba – Tunisie

Notice à l'occasion de l'augmentation de capital social de la SOPAT de 21.941.250 DT à 27.861.250 DT par l'émission de 5.920.000 actions nouvelles de valeur nominale 1 DT et avec une prime d'émission de 0,250 DT sans recours à l'appel public à l'épargne

décidée par

l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 Juillet 2017

1 – Renseignements généraux concernant la société :

1.1-Dénomination et siège social :

Société de Production Agricole Teboulba « SOPAT» - Avenue 23 janvier - BP 19 – 5080 Teboulba – Tunisie.
Tél : +216 73 604 149 - Fax : +216 73 604 111

1.2-Forme juridique et législation particulière applicable :

Forme juridique : Société anonyme

Législation particulière applicable : La SOPAT a été créée dans le cadre de la loi n° 88-18 du 2 Avril 1988, portant promulgation du code des investissements agricoles et de la pêche, telle que modifiée par la loi N°93-120 du 27 Décembre 1993, portant promulgation du code d'incitation aux investissements abrogé et remplacé par les dispositions de la loi n° 2016-71 du 30/09/2016 .

1.3-Date de constitution et Durée : SOPAT a été constituée le 6 janvier 1990 pour une durée de 99 ans.

1.4-Objet social : la société a pour objet :

- La production et la transformation des produits agricoles, agroalimentaires et viandes ;
- La création et l'exploitation directe de poulaillers de tout genre ;
- La production des poussins d'un jour, chaire et ponte, dindonneaux d'un jour, canetons et faisandeaux;
- L'organisation et l'exploitation de tout élevage de cheptel vivant tels qu'ovins, bovins, caprins ;
- La production et la commercialisation d'aliments composés ;
- L'exploitation et la mise en valeur de toute terre à vocation agricole ;
- Le séchage, la déshydratation de tout produit agricole ;
- Le stockage et la conservation de tout produit agricole à l'état naturel ou transformé, par le moyen d'entreposage simple ou frigorifique et/ou par les techniques de congélation et surgélation ;
- La transformation ou le traitement de tout déchet agricole ou agro-industriel en vue d'obtenir un aliment pour bétail ou un support organique ;
- Le transport, l'entreposage, la distribution et la commercialisation au stade de gros et du détail, des produits sortis des usines, des laboratoires et des exploitations ou de tout autre produit agricole à l'état naturel, par elle-même et par ses moyens propres, tels que magasins et entrepôts de vente et d'exposition ou par l'intermédiaire des tiers, tels que commissaires, correspondants et représentants ;
- Sous réserve le cas échéant du respect des dispositions légales et réglementaires propres à ces activités
- Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie d'exploitation de brevets et/ou licence, de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise ou dation en location ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement ;
- Et généralement, la réalisation de toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à un objet similaire, annexe ou accessoire concourant à favoriser son développement.

1.5-Registre de commerce : B 152 981 996

1.6-Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre

1.7-Nationalité : tunisienne.

1.8-Capital social : Le capital social s'élève à 21.941.250 DTs divisés en 21.941.250 actions de nominal 1 DT entièrement libéré.

1.9-Régime fiscal : Droit Commun.

1.10-Matricule fiscal : 0022671F/ P / M 000

1.11-Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la société : Siège de la SOPAT : Avenue 23 janvier, BP 19 – 5080 Teboulba - Tunisie

1.12-Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing : Monsieur Sami Ben Salah, Directeur Administrateur et Financier de la société SOPAT.

- Suite -

2 – Administration et contrôle :**2.1- Membres des organes d'administration :**

Administrateurs	Qualité	Représenté par	Mandat*	Adresse
M. Kamel Belkhiria	Président	Lui-même	2017 – 2019	Sousse
Société "Medigrain"	Membre	M. Mohamed Rekik	2017- 2019	Sousse
Société "Les Minoteries des Centre et Sahel Réunies MCSR"	Membre	M. Abdellatif Sbaa	2017 – 2019	Sousse
Société "Les Aliments Composés du Nord ACN"	Membre	M. Abdelhamid Omrane	2017– 2019	Soliman
Société "Gallus"	Membre	M. Skandar Makni	2017 – 2019	Tunis
M. Abdelaziz Ben Youssef	Membre	Lui-même	2017 – 2019	Tunis

*Mandat renouvelé par l'AGO du 14/07/2017.

2.2- Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société :

Membre*	Fonction au sein de la société	Mandat	Date d'entrée en fonction	Adresse
M. Kamel Belkhiria	Président du Conseil d'Administration		14/07/2017	Sousse
M. Mohieddine Youssfi	Directeur Général	2016-2019	14/07/2017	Sousse
M. Skandar Makni	Directeur Général Adjoint	2016-2019	14/07/2017	Sousse

*Nommés par le CA du 14/07/2017

Les autres membres du Conseil d'Administration n'ont pas de fonction au sein de la société.

2.3- Contrôle :

Commissaire aux Comptes*	Adresse	Mandat
Monsieur Ammar AMRI , Expert comptable inscrit au Fableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	Bureau : Cléopâtre center- n°A2.12 Centre Urbain Nord.Tunis - Tel : 71 947 383 Fax : 71 947 604	2017-2019

*Nommé par l'AGO du 14/07/2017.

3- Renseignements relatifs à l'opération :

3.1-Décision à l'origine de l'émission : L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 14 juillet 2017, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes établis conformément aux dispositions de l'article 300 du Code des Sociétés Commerciales, et constatant que le capital social actuellement fixé à 21.941.250 DT, divisé en 21.941.250 actions de 1 DT chacune, est entièrement libéré, a décidé de l'augmenter d'une somme de Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille **(5.920.000) DT** en numéraire pour le porter ainsi à **27.861.250 DT** et ce par la création de Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille **(5.920.000) actions** nouvelles d'un montant nominal de 1 DT chacune moyennant une prime d'émission globale de Un Million Quatre Cent Quatre Vingt Mille **(1 480 000) DT** .

Ladite augmentation sera totalement libérée lors de la souscription.

Les actions nouvelles, qui seront soumises à toutes dispositions statutaires, seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la date de la réalisation de l'augmentation du capital.

3.2-But de l'émission : Les dirigeants de la société SOPAT ont décidé d'augmenter le capital de la société pour répondre à certains besoins à savoir :

- Renforcer les fonds propres de la société et rééquilibrer sa structure financière
- Financer le plan de développement gage de la croissance future.

- Suite -

3.3-Caractéristique de l'émission : Le capital social sera augmenté de 5.920.000 dinars par souscription en numéraire et par émission de 5.920.000 actions nouvelles.

- **Nombre d'actions à émettre :** 5.920.000 actions
- **Valeur nominale des actions :** 1 DT.
- **Forme des actions :** Nominative
- **Catégorie :** Ordinaire
- **Libération :** En intégralité à la souscription.

3.4-Prix d'émission : Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de **1,250 DT**, soit **1 DT** de valeur nominale et **0,250 DT** de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront totalement libérées en nominal et en prime d'émission lors de la souscription.

3.5-Droit préférentiel de souscription : La même Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires par l'article 296 du Code des Sociétés Commerciales et de réserver la souscription des Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille (**5.920.000**) **actions nouvelles** aux actionnaires suivants dans les proportions suivantes :

Actionnaires	NB d'Actions à souscrire	Valeur nominal	Prime d'émission	Prix d'émission
Société « MCSR »	1 920 000	1 920 000	480 000	2 400 000
Société « GMC »	3 200 000	3 200 000	800 000	4 000 000
Société « ACN »	800 000	800 000	200 000	1 000 000
Total	5 920 000	5 920 000	1 480 000	7 400 000

3.6-Période de souscription : Les Sociétés « M.C.S.R », « A.C.N » et « G.M.C. » disposent d'un délai de 21 jours à compter de la date de la publication de la décision d'augmentation du capital au J.O.R.T pour souscrire aux 5.920.000 actions nouvelles émises.

Ce délai se trouvera clos par anticipation dès que toutes les actions nouvelles à créer seront souscrites et libérées. Un avis relatif à la clôture de l'opération sera publié sur le Bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

3.7-Etablissements domiciliaires : Les souscriptions seront reçues et les versements effectués sans frais auprès de l'**Amen Bank agence de Mahdia**. Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans le compte indisponible n° **07 804 0077340774370 11**.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de **1,250 DT** soit **Un(01) DT** représentant la valeur nominale de l'action et **0,250 DT** représentant la valeur de la prime d'émission.

3.8-Modalités et délais de délivrance des titres : La souscription à l'augmentation de capital sera constatée par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits, délivrée par la Société émettrice, sur présentation d'un Bulletin de souscription.

3.9-Jouissance des actions nouvelles souscrites : Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à partir de la réalisation de l'augmentation du capital décidée.

3.10-Structure du capital avant et après augmentation : La structure du capital avant et après la présente augmentation se présente comme suit :

Nom Prénom	Avant augmentation		Augmentation	Après augmentation	
	Nombre d'actions & de droits de vote	% du capital & de droits de vote		Nouvelles Actions	Nombre d'actions & de droits de vote
Gallus	15 652 394	71.34%		15 652 394	56.18%
Medigrain	1 992 206	9.08%		1 992 206	7.15%
Les Grands Moulins du Cap-bon " GMC "	100	0.00%	3 200 000	3 200 100	11.49%
Les Minoteries du Centre et Sahel Rêunies " MCSR "	800	0.00%	1 920 000	1 920 800	6.89%
Les Aliments Composés du Nord " ACN "	100	0.00%	800 000	800 100	2.87%
Divers Actionnaires (en bourse)	4 295 650	19.58%		4 295 650	15.42%
Total	21 941 250	100.00%	5 920 000	27 861 250	100.00%

- Suite -

4. Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

4.1-Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

4.2-Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables en bourse.

4.3-Régime fiscal applicable : La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013 à condition de mentionner les dits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 DTs par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%.

Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

4.4-Marché des titres : Les actions SOPAT sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières depuis le 02/08/2010 suite à l'avis favorable du Conseil d'Administration de la BVMT, réuni le 29/07/2010, sur le transfert de la société SOPAT du marché alternatif au marché principal de la cote de la Bourse.

Par ailleurs, il n'y a pas des titres de même catégorie négociés sur des marchés étrangers.

4.4.1-Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites : Les 5.920.000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et à libérer en totalité seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés. Elles seront dès lors négociées sur le Marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse. A partir de cette date, elles seront assimilées aux actions anciennes.

4.4.2-Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les actions nouvelles réservées aux Sociétés « M.C.S.R », « A.C.N » et « G.M.C » seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le libellé **SOPAT NS 2017** et sous le code ISIN **TN0007290091** et ce à partir de la date de réalisation de l'augmentation du capital décidée.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

HANNIBAL LEASE

Société anonyme au capital de 28 700 000 dinars
Registre de Commerce : B138962001
Siège Social : Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki
– Les Berges du Lac- 1053 Tunis
Tél : 71 139 400 Fax : 71 139 460

MAC SA, intermédiaire en Bourse, informe les actionnaires de la société « **Hannibal Lease** » et le public que l'augmentation du capital social de la société décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du **17 mai 2017** a été réalisée par :

- ✓ L'émission de 1 722 000 actions nouvelles au prix de 8 DT l'action, soit 5 DT de nominal et 3 DT de prime d'émission, souscrites en numéraire et libérées intégralement à la souscription selon la parité de trois (3) actions nouvelles pour dix (10) actions anciennes.
- ✓ L'émission de 574 000 actions nouvelles par incorporation de réserves d'un montant de 2 870 000 DT, attribuées gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en Bourse et ce à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes ;

Le capital social est ainsi porté à **40 180 000** dinars divisé en **8 036 000 actions** nominatives de nominal cinq (**05**) dinars et l'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

BANQUE DE L'HABITAT

Siège Social : 18, Avenue Mohamed V – 1080

Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Banque de l'Habitat, tenue le 07 septembre 2017, a décidé d'augmenter le capital social de la banque de 68 000 000 DT pour le porter de 170 000 000 DT à 238 000 000 DT en deux opérations simultanées de la manière suivante :

- Une augmentation du capital en numéraire d'un montant de 34 000 000 DT et ce, par l'émission de 6 800 000 actions nouvelles de nominal cinq (5) dinars chacune, à libérer intégralement lors de la souscription, majorées d'une prime d'émission de dix (10) dinars exigée intégralement à la souscription, soit à un prix d'émission de quinze (15) dinars l'action. Ces actions seront souscrites selon la parité d'une (1) action nouvelle pour cinq (5) actions anciennes.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a aussi autorisé dans sa 1ère résolution, d'offrir au public les actions nouvelles non souscrites à titre irréductible et réductible.

- Une augmentation du capital par incorporation de réserves d'un montant de 34 000 000 DT et ce, par l'émission de 6 800 000 actions nouvelles d'une valeur de 5 DT chacune, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en Bourse et ce, à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinq (5) actions anciennes.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a conféré au niveau de sa 1ème résolution tous les pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser l'augmentation de capital et d'en constater la réalisation.

Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 68 000 000 DT répartis comme suit :

- 34 000 000 DT par souscription en numéraire et émission de 6 800 000 actions nouvelles ;
- 34 000 000 DT par incorporation de réserves et attribution de 6 800 000 actions nouvelles gratuites.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et de la catégorie ordinaire.

AUGMENTATION DU CAPITAL EN NUMERAIRE

Le capital social sera augmenté de 34 000 000 DT par la création de 6 800 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire.

Prix d'émission des actions nouvelles

Cette émission sera opérée au prix de cinq (5) dinars l'action majorée d'une prime d'émission de dix (10) dinars, soit à un prix d'émission de quinze (15) dinars l'action. Le prix de l'émission est à libérer intégralement à la souscription.

- Suite -

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

A titre irréductible : à raison d'une (1) action nouvelle pour cinq (5) actions anciennes.

Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Banque de l'Habitat ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

A titre réductible : en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 6 800 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison d'une (1) action nouvelle pour cinq (5) anciennes et ce du **17/11/2017 au 15/12/2017 inclus(*)**.

Souscription publique

Passé le délai prévu pour la souscription à titre irréductible et réductible et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public du **19/12/2017 au 20/12/2017 inclus**.

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

Les souscriptions publiques seront clôturées, sans préavis dès que les actions émises seront souscrites en totalité.

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires agréés administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Banque de l'Habitat exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de quinze (15) DT représentant le prix d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N°14207207300700484459 ouvert auprès de la Banque de l'Habitat, Agence International, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

.....
(*) : Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **15/12/2017** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **15/12/2017 à 16H à BH INVEST**, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par BH INVEST), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Les demandes de souscription éventuellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par « BH INVEST », Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 34 000 000 actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

AUGMENTATION DU CAPITAL PAR INCORPORATION DE RESERVES ET ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES

Montant

Conjointement à l'émission d'actions en numéraire, le capital social sera augmenté par l'incorporation de 34 000 000 DT à prélever sur les réserves de la Banque et la création de 6 800 000 actions nouvelles, d'une valeur de 5 DT chacune, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinq (5) actions anciennes.

Droits d'attribution

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires détenteurs des 34 000 000 actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits d'attribution en Bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinq (5) actions anciennes.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **17/11/2017**.

JOUISSANCE DES ACTIONS NOUVELLES

Les actions gratuites (6 800 000 actions) et les actions nouvelles souscrites (6 800 000 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **1er Janvier 2017**.

But de l'émission

La présente opération s'inscrit dans le cadre du programme de recapitalisation de la Banque de l'Habitat. L'augmentation de capital social permettra à la BH :

- de se conformer aux nouvelles exigences réglementaires en fonds propres ;
- un développement équilibré, sécurisé et plus soutenu de ses activités ;
- de financer les investissements liés au plan de restructuration (développement du réseau, refonte du système d'information, ...).

- Suite -

Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Selon l'article 34 des statuts de la société, chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables en Bourse.

Régime fiscal applicable : Droit commun

La législation actuelle en Tunisie prévoit :

- l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er Janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des:

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la Banque de l'Habitat sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotation en Bourse des actions anciennes

Les 34 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de la Banque de l'Habitat inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du 17/11/2017, droits de souscription et d'attribution détachés.

- Suite -

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 6 800 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Cotation en Bourse des actions nouvelles gratuites

Les 6 800 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir de l'ouverture de l'attribution soit le **17/11/2017**, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Cotation en Bourse des droits de souscription et des droits d'attribution

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **17/11/2017 au 15/12/2017 inclus(*)**.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités. Les négociations en Bourse sur les droits d'attribution commencent à partir du **17/11/2017**.

Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «**TN0001901016**» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «**TN0001901008**» durant la période de souscription préférentielle soit du **17/11/2017 au 15/12/2017 inclus(*)**.

Les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «**TN0001900992**» à partir du **17/11/2017**.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BH INVEST -Intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à cette émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 26/10/2017 sous le n°17-0981 et du document de référence « BH 2017 » enregistré par le CMF en date du 26/10/2017 sous le n°17-004.

La note d'opération et le document de référence sont mis, sans frais, à la disposition du public auprès de la Banque de l'Habitat – 18 Avenue Mohamed V – 1080 Tunis, la BH INVEST Intermédiaire en Bourse - Immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène, – et sur le site Internet du CMF : www.cmf.tn

(*) : Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **15/12/2017** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS DE SOCIETES

Augmentation de capital annoncée

Société SANIMED

Siège social : Route de Gremda km 10.5/B.P 68 Markez Sahnoun

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SANIMED a décidé, lors de sa réunion du 18 Mai 2017, d'augmenter le capital social et de le porter de **12 400 000 dinars à 13 751 600 dinars** et ce, par **l'augmentation de la valeur nominale qui passera de 1 dinar à 1,109 dinar.**

L'Assemblée Générale Extraordinaire a donné tous les pouvoirs au conseil d'administration représenté par son président pour effectuer les formalités pratiques de l'augmentation de capital et constater la réalisation de l'opération.

Usant des pouvoirs qui lui ont été délégués, le Conseil d'administration de la société réuni le 19 septembre 2017, a décidé de procéder à la réalisation de l'opération par l'augmentation de la valeur nominale **et ce, à partir du 10/11/2017.**

En conséquence, le capital social de la société SANIMED est fixé à **13 751 600 dinars** réparti en **12 400 000 actions** de **1,109 dinar** de valeur nominale chacune et l'article 6 des statuts est modifié en conséquence.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALEE EXTRAORDINAIRE

LA SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »
Siege Social: 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage –

Suivant décision du Conseil d'Administration tenu le 26 octobre 2017, Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société d'Articles Hygiéniques « SAH », sont invités à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le jeudi 23 novembre 2017, à 9h 30, au siège social de la Société sis au : N° 5 Rue 8610 ZI Charguia 1 Tunis 2035, en vue de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

- 1) Approbation du changement de la date d'attribution des actions gratuites (AGE du 25/05/2017),
- 2) Examen et approbation du rapport du Conseil à l'Assemblée Générale Extraordinaire portant sur l'augmentation de capital,
- 3) Augmentation du capital social par incorporation de réserves, par l'attribution d'une (01) action gratuite contre Quatorze (14) actions anciennes,
- 4) Fixation de la date de négociation des droits d'attribution et de la date de Jouissance des actions nouvelles gratuites,
- 5) Modification corrélative des statuts,
- 6) Pouvoirs pour formalités.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**Société Tunisienne des Marchés de Gros
« SOTUMAG »**

Siège social : Route Naâssen Bir Kassâa 2059 Ben Arous

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le **Jeudi 16 Novembre 2017 à 11h00 heures** au siège social de la Société Tunisienne des Marchés de Gros – Route de Naâssen Bir Kassâa Ben Arous – pour délibérer sur les questions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

1. Augmentation du capital social de la « SOTUMAG » de 12.000.000 dinars à 13.200.000 dinars par incorporation des réserves extraordinaires.
2. Actualisation de l'article 6 des statuts de la « SOTUMAG »
3. Pouvoirs donnés au Président Directeur Général pour effectuer toute formalité légale.

2017 - AS - 5378

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES -SOTUVER

Siège social : Z.I Jbel Oust 1111- Bir Mcharga- Zaghouan.

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Verreries «SOTUVER » sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le mardi 14 novembre 2017 à 10 h00, au siège de la société à Jbel Oust, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital par incorporation des réserves
2. Modification corrélative de l'article 6 du statut
3. Modification des articles 19 et 46 du statut
4. Pouvoirs en vue des formalités de dépôt et de publication.

2017 - AS - 5366

AVIS DE SOCIETES

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION
Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n°18-2017 du 16 février 2017

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de **FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION** aura lieu le **15 novembre 2017**.

FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement -FCP-
Catégorie	: FCP obligataire
Type	: OPCVM de capitalisation
Objet	: La constitution et la gestion au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds d'un portefeuille de valeurs mobilières.
Législation applicable	: Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application
Adresse	: Résidence Inès- Boulevard de la Terre- Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène
Montant initial	: 300.000 dinars divisés en 3 000 parts de 100 dinars chacune.
Références de l'agrément	: Agrément du CMF n°18 -2017 du 16 février 2017
Date de constitution	: 23 octobre 2017
Durée de vie	: 25 ans
Promoteurs	: Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation et Tunisian Saudi Bank
Gestionnaire	: Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation - TSI - Résidence Inès- Boulevard de la Terre- Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène
Dépositaire	: Tunisian Saudi Bank -TSB - 32, rue Hédi Karray, -BP 20- 1082 Tunis Mahrajène
Distributeurs	: Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation - TSI - Résidence Inès- Boulevard de la Terre- Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène Tunisian Saudi Bank - TSB- 32, rue Hédi Karray, -BP 20- 1082 Tunis Mahrajène

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Quotidienne

Prix de souscription et de rachat :

Les prix de souscription et de rachat correspondent à la valeur liquidative nette de toute commission.

Pour plus d'informations sur FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier sous le n°17-0982 en date du 30 octobre 2017 sera mis incessamment à la disposition du public auprès de la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation, intermédiaire en Bourse, sise à la Résidence Inès -Boulevard de la Terre- Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène et de son réseau d'agences, ainsi qu'auprès du réseau d'agences de Tunisian Saudi Bank.

AVIS DE SOCIETES

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP BIAT – CEA PNT TUNISAIR
Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n° 24-2017 du 18 avril 2017

Il est porté à la connaissance du Personnel Navigant Technique de TUNISAIR que le démarrage des opérations de souscriptions et de rachats des parts de **FCP BIAT – CEA PNT TUNISAIR** aura lieu **le 6 novembre 2017**.

FCP BIAT – CEA PNT TUNISAIR présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: FCP BIAT – CEA PNT TUNISAIR
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement -FCP -
Catégorie	: FCP Mixte, dédié exclusivement au Personnel Navigant Technique de TUNISAIR titulaire de Comptes Epargne en Actions (CEA)
Type	: OPCVM de capitalisation
Objet	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds
Législation applicable	: Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application.
Adresse	: Immeuble Youssef Towers, Bloc A- rue du Dinar-les Jardins du Lac II-1053 Tunis
Montant initial	: 100 000 dinars divisés en 10 000 parts de 10 dinars chacune
Références de l'agrément	: Agrément du CMF n° 24-2017 du 18 avril 2017
Date de constitution	: 17 octobre 2017
Durée de vie	: 6 ans à compter de la date de constitution
Promoteurs	: BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE et BIAT ASSET MANAGEMENT
Gestionnaire	: BIAT ASSET MANAGEMENT Immeuble Youssef Towers, Bloc A- rue du Dinar-les Jardins du Lac II-1053 Tunis
Dépositaire	: BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE 70-72, Avenue Habib Bourguiba BP 520 – 1080 Tunis Cedex
Distributeur	: BIATCAPITAL - intermédiaire en bourse Immeuble Youssef Towers, Bloc A- rue du Dinar-les Jardins du Lac II-1053 Tunis

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Hebdomadaire

Prix de souscription et de rachat :

Le prix de souscription ou de rachat est égal à la valeur liquidative nette de toute commission.

Pour plus d'informations sur FCP BIAT – CEA PNT TUNISAIR, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier sous le n°17-0984 du 2 novembre 2017 sera mis, incessamment, à la disposition du Personnel Navigant Technique de TUNISAIR auprès de la BIAT ASSET MANAGEMENT et de la BIATCAPITAL- Intermédiaire en bourse sises à l'Immeuble Youssef Towers, Bloc A-rue du Dinar- les jardins du lac II-1053 Tunis.

AVIS DE SOCIETES

Changement de la dénomination du fonds, changement du dépositaire, ajout d'un nouveau distributeur, modification de la valeur d'origine de la part et autres modifications

AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

Fonds Commun de Placement de catégorie obligataire

Agrément du CMF n°15-2007 du 11 septembre 2007

Adresse : 17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira- Les Jardins du Lac- Lac II-1053 Tunis

Changement de la dénomination du fonds

La Compagnie Gestion et Finance-CGF-, Intermédiaire en bourse, en sa qualité de gestionnaire de « AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP » a obtenu l'agrément du CMF n°66-2016 du 28 décembre 2016 pour le changement de la dénomination dudit fonds en « **CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP** ».

Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017.

Changement du dépositaire

La Compagnie Gestion et Finance-CGF-, Intermédiaire en bourse, en sa qualité de gestionnaire de « AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP » a obtenu l'agrément du CMF n°67-2016 du 28 décembre 2016 pour le changement du dépositaire du fonds et la désignation de **l'ARAB TUNISIAN BANK** en tant que nouveau dépositaire en remplacement de la **BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE**.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017.

Ajout d'un nouveau distributeur

La Compagnie Gestion et Finance-CGF-, Intermédiaire en bourse, en sa qualité de gestionnaire de « AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP » a obtenu l'agrément du CMF n°68-2016 du 28 décembre 2016 pour l'ajout de **l'ARAB TUNISIAN BANK** en tant que nouveau distributeur du fonds.

En conséquence, la distribution des parts du FCP sera assurée, à partir du **13 novembre 2017** par la Compagnie Gestion et Finance et **l'ARAB TUNISIAN BANK**.

La rémunération du nouveau distributeur est à la charge du gestionnaire, la Compagnie Gestion et Finance, et n'entraîne par conséquent aucun frais supplémentaire pour le fonds.

Modification de la valeur d'origine de la part

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion et Finance, réuni en date du 29 novembre 2016, a décidé de modifier la valeur d'origine de la part de 100 dinars à 1 dinar.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017. En conséquence, la valeur liquidative de la part sera divisée par cent à partir de cette date.

- Suite -

Modification de la périodicité de calcul de la valeur liquidative

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion et Finance, réuni en date du 29 novembre 2016, a décidé de modifier la périodicité de calcul de la valeur liquidative de hebdomadaire à quotidienne.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017.

Modification des horaires de réception des demandes de souscription et de rachat

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion et Finance, réuni en date du 13 mars 2017, a décidé de modifier les horaires de réception des demandes de souscription et de rachat aux parts du fonds.

Ainsi, les demandes de souscription et de rachat seront reçues, du lundi au vendredi, comme suit :

▸ Pour la CGF

-de 8 heures à 15 heures en période de double séance

-de 8 heures à 11 heures 30 en périodes de séance unique et de Ramadan

Pour l'ATB

- de 8 heures à 15 heures en période de double séance

-de 7 heures à 11 heures 30 en période de séance unique

-de 8 heures à 11 heures 30 en période de Ramadan

Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017.

Modification de l'horaire de calcul de la valeur liquidative

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion et Finance, réuni en date du 13 mars 2017, a décidé de modifier l'horaire de calcul de la valeur liquidative du fonds. Ainsi, la valeur liquidative sera établie tous les jours de bourse à 17 heures en période de double séance et à 15 heures en périodes de séance unique et de Ramadan.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017.

Modification des modalités de souscription et de rachat

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion et Finance, réuni en date du 13 mars 2017, a décidé de modifier les modalités de souscription et de rachat aux parts du fonds. Ainsi, les souscriptions et les rachats se feront sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017.

- Suite -

Modification de la commission de gestion

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion et Finance, réuni en date du 29 novembre 2016, a décidé de réviser à la hausse la commission de gestion en la portant de 0,5 % HT de l'actif net par an à 1 % HT de l'actif net par an.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017.

Modification des frais de dépositaire

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion et Finance, réuni en date du 13 mars 2017, a décidé de modifier à la hausse les frais de dépositaire. L'ARAB TUNISIAN BANK percevra une commission annuelle de 0,15 % HT de l'actif net avec un minimum de 5000 dinars HT par an.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017.

Modification de la périodicité de règlement des frais de dépositaire

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion et Finance, réuni en date du 13 mars 2017, a décidé de modifier la périodicité de règlement des frais de dépositaire de trimestrielle à annuelle.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017.

Modification de la composition du comité de gestion

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion et Finance, réuni en date du 4 septembre 2017, a décidé de modifier la composition du comité de gestion du fonds comme suit :

- M. Khaled ZRIBI : Directeur Général de la CGF
- Mlle Ons BOUALI : Responsable du Département Développement à la CGF
- M. M'hamed DEBBABI : Gestionnaire du fonds à la CGF
- M. Kais KRIAA : Président du directoire de ALPHAMENA
- M. Riadh ABID : Responsable du Département Corporate à la CGF

Le prospectus de « AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP » mis à jour sous le numéro 08-588/A002 en date du 31 octobre 2017 ainsi que le règlement intérieur du fonds mis à jour seront mis, incessamment, à la disposition du public, sans frais, auprès du gestionnaire la Compagnie Gestion et Finance -CGF -, Intermédiaire en bourse (siège social et agences) et du réseau d'agences de l'ARAB TUNISIAN BANK.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 09 NOVEMBRE 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	5,303%		
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		5,409%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		5,527%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		5,583%	999,281
TN0008003493	BTC 13 semaines 23/01/2018	5,617%		
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		5,626%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018		5,665%	
TN0008003410	BTC 52 semaines 19/06/2018		5,818%	
TN0008003469	BTC 52 semaines 25/09/2018	5,953%		
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,964%	995,839
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,002%	938,717
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,062%	992,641
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,282%	983,654
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,442%	975,419
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,502%	978,736
TN0008000671	BTA 4 ans "6% juin 2021"	6,601%		980,831
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		6,704%	974,246
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,742%	1 005,411
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,782%	952,945
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		6,886%	960,465
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"		6,913%	958,264
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		6,964%	954,311
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,003%	950,735
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,041%	947,137
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"		7,340%	936,266
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,433%	927,739
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"	7,504%		940,025
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"		7,585%	937,157
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	7,913%		964,222

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	164,420	169,958	169,976		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	111,132	115,064	115,078		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	95,242	98,425	98,435		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	-	100,568	100,580		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE							
5 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,649	15,157	15,159		
6 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	107,054	110,802	110,816		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE							
7 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,503	1,558	1,559		
8 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	105,685	109,033	109,128		
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION							
9 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	40,163	41,360	41,363		
10 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	54,416	55,936	55,941		
11 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	113,524	118,378	118,450		
12 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,393	113,493	113,595		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE							
13 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08	129,579	139,486	139,630		
14 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08	486,475	518,720	518,896		
15 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,124	119,185	119,010		
16 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,349	127,864	127,875		
17 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,836	137,329	137,933		
18 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	120,374	119,897	119,826		
19 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,511	107,093	107,410		
20 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	148,068	157,596	158,206		
21 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,437	92,715	93,185		
22 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,738	99,308	99,159		
23 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	141,042	148,639	149,803		
24 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	123,906	131,928	132,795		
25 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,078	102,853	103,489		
26 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	99,043	102,759	103,728		
27 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	19,055	21,154	21,237		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE							
28 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	05/02/04	2197,158	2295,128	2297,312		
29 FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	120,513	En liquidation	En liquidation		
30 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	109,111	118,641	119,111		
31 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	144,332	152,248	152,510		
32 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	150,498	161,645	161,826		
33 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,429	16,617	16,658		
34 FCP VALEURS QUIETUDE 2017 ***	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5228,879	En liquidation	En liquidation		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5119,747	5233,920	5250,238		
36 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,473	2,602	2,633		
37 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,161	2,271	2,292		
38 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,218	1,195	1,214		
39 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,081	1,104	1,106		
40 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,112	1,114		
41 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,108	1,111		
42 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	107,645	116,392	116,474		
43 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	118,914	119,734	119,705		
44 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	-	990,001	1002,637		
45 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	-	10,377	10,368		
46 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	-	-	10,000		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
SICAV OBLIGATAIRES							
47 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,495	107,577	107,589
48 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,590	102,606	102,615
49 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17	4,475	105,622	104,690	104,701
50 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,729	101,911	101,922
51 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	21/04/17	4,59	104,300	103,679	103,693
52 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	01/09/03	31/05/17	3,972	107,273	106,665	106,676
53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,816	104,160	104,173
54 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	102,340	101,334	101,343
55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	104,641	103,175	103,182
56 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/17	4,01	102,631	101,764	101,775
57 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,647	103,698	103,710
58 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,91	103,651	102,957	102,967
59 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,799	106,344	106,356
60 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,174	104,528	104,539
61 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,608	103,477	103,488
62 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,652	102,195	102,206
63 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,501	103,747	103,757
64 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,797	102,258	102,271
65 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	103,915	103,424	103,436
66 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,558	104,814	104,825
67 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	102,987	102,378	102,391
68 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,411	102,457	102,468
69 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,134	104,825	104,834
70 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	10/05/17	3,739	102,709	101,957	101,967

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,598	10,567	10,568
72	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	10/11/08	31/05/17	3,677	103,363	103,198	103,208
73	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	103,788	103,610	103,622
74	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	105,102	104,451	104,460
75	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,515	10,382	10,383
SICAV MIXTES								
76	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	57,88	56,544	56,497
77	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	130,496	En liquidation	En liquidation
78	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	1435,194	En liquidation	En liquidation
79	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,101	99,926	100,495
80	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,56	17,129	17,489	17,519
81	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	292,359	292,732
82	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	29,309	29,945	29,972
83	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2327,393	2308,755	2320,202
84	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	72,644	71,633	71,590
85	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	54,941	54,817	54,851
86	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	10/05/17	0,463	100,102	104,623	104,939
87	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	10/05/17	0,652	83,763	90,866	91,647
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
88	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,25	10,916	10,740	10,725
89	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,692	11,359	11,338
90	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,069	14,044	14,030
91	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	12,328	12,406	12,403
92	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	12,821	13,669	13,739
93	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	11,441	12,124	12,161
94	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	141,45	147,665	148,631
95	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	138,271	140,725	141,280
96	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	9,394	8,903	8,994
97	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	101,861	102,764	102,763
98	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	82,067	86,021	86,344
99	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	82,732	87,818	88,182
100	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	98,547	96,078	96,147
101	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	97,202	98,116
102	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	102,153	95,270	95,651
103	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	10,085	10,168
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
104	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En liquidation	En liquidation
105	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	101,596	102,812	103,803
106	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	139,878	147,167	148,894
107	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	104,843	106,510	106,773
108	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	104,328	102,390	102,893
109	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	197,772	204,706	204,666
110	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	179,605	184,645	184,649
111	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	156,174	157,368	157,469
112	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	21,947	21,929
113	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	135,904	134,724
114	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	118,157	117,101
115	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8930,614	8854,112	8892,489
116	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	En liquidation	En liquidation
117	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	78,761	78,537
118	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	975,538	977,808
119	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5189,664	5536,237	5551,445
120	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	4936,352	4935,919
121	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-	-	101,089	101,145
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	111,981	112,253	113,054
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
123	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	8,969	En liquidation	En liquidation
124	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10178,478	10714,596	10776,481

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en liquidation anticipée

*** FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(1) initialement dénommée AXIS CAPITAL GESTION

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la « Société Anonyme Carthage Médical-SA Carthage MED-», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Chargaia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Chargaia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAT"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Anonyme Carthage Médical –SA Carthage MED-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
37. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
38. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
39. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
40. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
41. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
42. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
43. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Company »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
44. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
45. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
46. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
47. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
48. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
49. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
50. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
51. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
52. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
53. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
54. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
55. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
56. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
57. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
58. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910

59.Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
60.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
61. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
62. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
63.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
91.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
92.Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
93.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
15	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN PERFORMANCE (2)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AMEN PREVOYANCE (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
24	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

26	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
40	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
55	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
56	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II

					1053 Tunis
57	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
61	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (3)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2017(2)	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
76	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIUIM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis

113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(3) FCP en liquidation anticipée

(4) Initialement dénommée « AXIS CAPITAL GESTION »

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 ^{ème} étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

28	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
29	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
31	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
32	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
33	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
36	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
37	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2017

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 30 Septembre 2017 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 30 Septembre 2017, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 1 239 774 dinars et un bénéfice net de la période de 3 558 dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 30 Septembre 2017, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ la note aux états financiers n°5 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 1 000 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Au 30 septembre 2017, l'abonnement de ladite contribution conjoncturelle s'élève à 772 DT.

- ✓ Contrairement aux dispositions de l'article 109 du règlement du Conseil du Marché Financier et notamment son point 11, l'Union Financière Hannibal Sicav a acquis auprès de l'Union Financière Alyssa Sicav (*OPCVM faisant partie du même groupe que le gestionnaire*) des obligations pour un montant global de 110 000 dinars. Ces opérations ont été passées par la bourse.

Notre conclusion ne comporte pas de réserve concernant ces observations.

Tunis, 27 octobre 2017

Le Commissaire aux Comptes

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

BILAN
Arrêté au 30/09/2017 en (DT)

	Libellé	Note	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
<u>ACTIFS</u>					
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	954 704,668	1 145 406,492	1 095 260,247
	a- Actions et droits rattachés		572 905,954	723 844,354	691 458,986
	b- Obligations et valeurs assimilées		381 798,714	408 951,038	391 236,811
	c- Titres OPCVM		0,000	12 611,100	12 564,450
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	284 089,986	298 410,222	300 097,945
	a- Placements monétaires		147 098,682	0,000	142 960,742
	b- Disponibilités		136 991,304	298 410,222	157 137,203
AC3	Créances d'exploitations		0,000	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs	3.3	979,326	0,000	0,000
TOTAL ACTIF			1 239 773,980	1 443 816,714	1 395 358,192
<u>PASSIF</u>			<u>24 121,488</u>	<u>35 190,674</u>	<u>24 261,735</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.4	6 069,296	14 268,694	4 417,188
PA 2	Autres créditeurs divers	3.5	18 052,192	20 921,980	19 844,547
<u>ACTIF NET</u>			<u>1 215 652,492</u>	<u>1 408 626,040</u>	<u>1 371 096,457</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.6	1 210 882,840	1 399 256,312	1 364 763,160
CP 2	<u>Sommes distribuables</u>	3.7	<u>4 769,652</u>	<u>9 369,728</u>	<u>6 333,297</u>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		7,392	1,016	0,989
	b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		4 762,260	9 368,712	6 332,308
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			1 239 773,980	1 443 816,714	1 395 358,192

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 30/09/2017 en (DT)

	Libellé	Note	Période du 01.07.17 au 30.09.17	Période du 01.01.17 au 30.09.17	Période du 01.07.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
PR 1	<u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>11 147,177</u>	<u>34 331,650</u>	<u>15 983,739</u>	<u>41 779,932</u>	<u>49 905,865</u>
	Dividendes		5 785,500	17 879,640	10 225,400	23 736,890	26 217,050
	Revenus des obligations et valeurs assimilées		5 361,677	16 452,010	5 758,339	18 043,042	23 688,815
PR 2	<u>Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>1 427,514</u>	<u>4 137,940</u>	<u>0,000</u>	<u>2 261,445</u>	<u>2 334,539</u>
	<u>Total des revenus des placements</u>		<u>12 574,691</u>	<u>38 469,590</u>	<u>15 983,739</u>	<u>44 041,377</u>	<u>52 240,404</u>
CH 1	<u>Charges de gestion des placements</u>	3.8	<u>-3 832,921</u>	<u>-11 807,875</u>	<u>-4 543,258</u>	<u>-15 171,425</u>	<u>-19 588,539</u>
	Revenu net des placements		8 741,770	26 661,715	11 440,481	28 869,952	32 651,865
CH 2	<u>Autres charges</u>	3.9	-7 545,994	-22 535,525	-6 791,260	-20 183,986	-26 782,885
	Résultat d'exploitation		1 195,776	4 126,190	4 649,221	8 685,966	5 868,980
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-39,850	636,070	-202,904	682,746	463,328
	Sommes distribuables de la période		1 155,926	4 762,260	4 446,317	9 368,712	6 332,308
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		39,850	-636,070	202,904	-682,746	-463,328
	<u>Variation des plus ou moins valeurs potentielles sur titres</u>		-2 381,519	83 080,662	-9 615,591	132 778,646	138 927,779
	<u>Plus ou moins valeurs réalisées sur cession de titres</u>		5 096,197	-23 375,464	-117,820	-71 245,685	-74 521,536
	<u>Frais de négociation de titres</u>		-352,439	-1 035,102	-791,298	-2 870,378	-2 991,205
	Résultat net de la période		3 558,015	62 796,286	-5 875,488	67 348,549	67 284,018

VARIATION DE L'ACTIF NET
Arrêté au 30/09/2017 en (DT)

Libellé	Période du 01.07.17 au 30.09.17	Période du 01.01.17 au 30.09.17	Période du 01.07.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>3 558,015</u>	<u>62 796,286</u>	<u>-5 875,488</u>	<u>67 348,549</u>	<u>67 284,018</u>
a- Résultat d'exploitation	1 195,776	4 126,190	4 649,221	8 685,966	5 868,980
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-2 381,519	83 080,662	-9 615,591	132 778,646	138 927,779
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	5 096,197	-23 375,464	-117,820	-71 245,685	-74 521,536
d- Frais de négociation de titres	-352,439	-1 035,102	-791,298	-2 870,378	-2 991,205
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>-5 483,772</u>	<u>0,000</u>	<u>-13 996,896</u>	<u>-13 996,896</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>-8 649,793</u>	<u>-212 756,479</u>	<u>-28 684,550</u>	<u>-660 084,457</u>	<u>-697 549,509</u>
a- Souscriptions	0,000	99,079	12 141,689	12 141,689	12 141,689
- Capital	0,000	100,000	11 900,000	11 900,000	11 900,000
- Régularisation des sommes non distribuables	0,000	-1,226	129,997	129,997	129,997
- Régularisation des sommes distribuables	0,000	0,305	111,692	111,692	111,692
b- Rachats	8 649,793	212 855,558	40 826,239	672 226,146	709 691,198
- Capital	8 200,000	208 000,000	40 100,000	668 400,000	705 400,000
- Régularisation des sommes non distribuables	409,891	4 649,190	411,622	1 011,439	1 257,046
- Régularisation des sommes distribuables	39,902	206,368	314,617	2 814,707	3 034,152
VARIATION DE L'ACTIF NET	-5 091,778	-155 443,965	-34 560,038	-606 732,804	-644 262,387
<u>AN4-Actif Net</u>					
a- En début de période	1 220 744,270	1 371 096,457	1 443 186,078	2 015 358,844	2 015 358,844
b- En fin de période	1 215 652,492	1 215 652,492	1 408 626,040	1 408 626,040	1 371 096,457
<u>AN5-Nombre d'actions</u>					
a- En début de période	11 663	13 660	14 312	20 595	20 595
b- En fin de période	11 581	11 581	14 030	14 030	13 660
VALEUR LIQUIDATIVE	104,969	104,969	100,401	100,401	100,373
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	1,14%	6,74%	-1,72%	4,63%	3,43%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 30-09-2017

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV est une SICAV mixte. Les états financiers arrêtés au 30-09-2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30-09-2017 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en date d'arrêté.

2.3- Evaluation des autres placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs similaires ont été évalués, au 30-09-2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont constitués de comptes à terme, de certificats de dépôts, de BTCT et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 30-09-2017 d'actions et des obligations et valeurs assimilées. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après:

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2017	% l'Actif
Actions		618 380,688	572 905,954	46,21%
ADWYA	10 666	62 624,050	56 785,784	4,58%
ATL	9 000	28 232,606	27 630,000	2,23%
ATTIJARI BANK	1 250	32 596,500	44 313,750	3,57%
BIAT	850	52 222,248	97 692,200	7,88%
CARTHAGE CEMENT	33 500	99 594,113	75 107,000	6,06%
MONOPRIX	8 000	119 435,243	77 232,000	6,23%
SFBT	4 700	85 522,010	92 951,900	7,50%
SOTUVER	15 215	81 389,754	63 172,680	5,10%
TPR	13 280	56 764,164	38 020,640	3,07%
Obligations des Sociétés		282 000,000	293 457,826	23,67%
ATTIJARI LEASE 2013-1-B	1 000	40 000,000	41 920,877	3,38%
ATTIJARI LEASE 2015-1	1 000	60 000,000	61 619,112	4,97%
CIL2014-2 7.6%	1 000	60 000,000	62 438,663	5,04%
CIL2015-1 T 7.65%	200	12 000,000	12 217,301	0,99%
HL 2016-2 7.65%	600	60 000,000	63 088,504	5,09%
UIB SUB 2016-A 7.4%	500	50 000,000	52 173,369	4,21%
BTA		86 240,000	88 340,888	7,13%
BTA-04-2028	40	37 380,000	38 384,450	3,10%
BTA052022	50	48 860,000	49 956,438	4,03%
TOTAL		986 620,688	954 704,668	77,01%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01.07.17 au 30.09.17	Période du 01.01.17 au 30.09.17	Période du 01.07.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
Revenus des Actions	5 785,500	17 879,640	10 225,400	23 683,040	26 163,200
Revenus des titres OPCVM	0,000	0,000	0,000	53,850	53,850
Revenus des obligations et valeurs assimilées	5 361,677	16 452,010	5 758,339	18 043,042	23 688,815
Revenus des obligations privées	3 933,271	9 492,416	3 293,229	10 287,086	13 467,762
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	1 428,406	6 959,594	2 465,110	7 755,956	10 221,053
TOTAL	11 147,177	34 331,650	15 983,739	41 779,932	49 905,865

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 30-09-2017 à 284 089,986 DT et s'analyse comme suit :

		30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016	% de l'Actif
Placements monétaires	(1)	147 098,682	0,000	142 960,742	11,86%
Disponibilités		136 991,304	298 410,222	157 137,203	11,05%
Total		284 089,986	298 410,222	300 097,945	22,91%

(1) Placements monétaires :

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/09/2017	% de l'Actif
BTCT 02-01-2018	150	27/12/16	142 887,648	147 098,682	11,86%
Total placement BTCT			142 887,648	147 098,682	11,86%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.07.17 au 30.09.17	Période du 01.01.17 au 30.09.17	Période du 01.07.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
Intérêts des bons de trésor à court terme	1 427,514	4 137,940	0,000	2 261,445	2 334,539
TOTAL	1 427,514	4 137,940	0,000	2 261,445	2 334,539

3.3 – Créances d'exploitations:

	Libelle	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
AC 4	Autres Actifs	979,326	0,000	0,000
	RS sur BTA	979,326	0,000	0,000

3.4 –Opérateurs créditeurs:

	Libelle	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
PA 1	Opérateurs créditeurs	6 069,296	14 268,694	4 417,188
	Frais de gestionnaire	1 389,588	1 624,190	1 581,125
	Frais de dépositaire	495,555	1 411,368	283,489
	Frais de distributeurs	4 184,153	11 233,136	2 552,574

3.5 – Autres créditeurs divers:

	Libelle	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
PA 2	Autres créditeurs divers	18 052,192	20 921,980	19 844,547
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	0,000	536,957	2 011,685
	Redevance CMF	100,485	116,301	116,647
	Contribution conjoncturelle 7.5%	771,628	0,000	0,000
	Charges à payer sur l'exercice encours	17 180,079	20 268,722	17 716,215

3.6 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

Capital au 31/12/2016	
* Montant en nominal	1 366 000
* Nombre de titres	13 660
* Nombre d'actionnaires	96
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	100
* Nombre de titres émis	1
Rachats effectués	
* Montant en nominal	208 000
* Nombre de titres rachetés	2 080
Capital au 30/09/2017	
* Montant en nominal	1 158 100
* Nombre de titres	11 581
* Nombre d'actionnaires	90

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2017 au 30/09/2017 s'élève à -155 443,965 dinars.

Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV au 30/09/2017 est de 11 581 contre 13 660 au 31/12/2016.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2016</u>	<u>1 364 763,160</u>	<u>1 364 763,160</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>100,000</u>	<u>100,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-208 000,000</u>	<u>-208 000,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>54 019,680</u>	<u>58 789,332</u>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	83 080,662	83 080,662
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-23 375,464	-23 375,464
- Frais de négociation de titres	-1 035,102	-1 035,102
- Régularisation des sommes non distribuables	-4 650,416	-4 650,416
- Sommes distribuables		4 769,652
<u>Montant fin de période au 30/09/2017</u>	<u>1 210 882,840</u>	<u>1 215 652,492</u>

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 30/09/2017 s'élèvent à **4 769,652** DT contre **9 369,728** DT au 30/09/2016 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Somme distribuables des exercices antérieurs	7,392	1,016	0,989
Résultat d'exploitation	4 126,190	8 685,966	5 868,980
Régularisation du résultat d'exploitation	636,070	682,746	463,328
<u>Total</u>	<u>4 769,652</u>	<u>9 369,728</u>	<u>6 333,297</u>

3.8 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

<u>Libelle</u>	<u>Période du 01.07.17 au 30.09.17</u>	<u>Période du 01.01.17 au 30.09.17</u>	<u>Période du 01.07.16 au 30.09.16</u>	<u>Période du 01.01.16 au 30.09.16</u>	<u>Période du 01.01.16 au 31.12.16</u>
<u>CH 1 Charges de gestion des placements</u>	<u>3 832,921</u>	<u>11 807,875</u>	<u>4 543,258</u>	<u>15 171,425</u>	<u>19 588,539</u>
Rémunération du gestionnaire	1 389,608	4 272,175	1 623,690	5 365,145	6 945,771
Rémunération du dépositaire	244,344	753,593	291,963	980,651	1 264,303
Rémunération des distributeurs	2 198,969	6 782,107	2 627,605	8 825,629	11 378,465

3.9 Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libelle	Période du 01.07.17 au 30.09.17	Période du 01.01.17 au 30.09.17	Période du 01.07.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
CH 2 Autres charges	7 545,994	22 535,525	6 791,260	20 183,986	26 782,885
Redevance CMF	308,804	949,383	360,825	1 192,266	1 543,517
Services bancaires et assimilés	136,538	421,960	241,319	558,918	617,450
Contribution conjoncturelle 7.5%	228,436	771,628	0,000	0,000	0,000
Abonnement des charges budgétisées	6 872,216	20 392,554	6 189,116	18 432,802	24 621,918

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.07.17 au 30.09.17	Période du 01.01.17 au 30.09.17	Période du 01.07.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
Abonnement des charges budgétisées	6 872,216	20 392,554	6 189,116	18 432,802	24 621,918
Taxes (*)	-55,240	-163,918	15,359	45,745	61,105
Frais bancaires	26,320	78,101	24,298	72,365	96,663
Publication BO CMF	404,296	1 199,704	490,617	1 461,184	1 951,800
Honoraires CAC	1 693,808	5 026,192	1 689,306	5 031,194	6 720,500
Frais AGO et publications	1 001,656	2 972,306	442,147	1 316,828	1 758,974
Jetons de Présence	3 024,658	8 975,343	3 016,394	8 983,607	12 000,000
Alpha mena	776,707	2 304,793	502,732	1 497,268	2 000,000
Autres	0,011	0,033	8,263	24,611	32,876

(*)C'est le reliquat du budget de l'année précédente

4. REMUNERATION GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE ET DISTRIBUTEURS

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

* la gestion du portefeuille de la SICAV,

* la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,

* la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI FINANCE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI FINANCE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,45% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière.

Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE des conventions de distribution aux termes desquelles L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

5. AUTRES INFORMATIONS

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 1 000 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

Au 30 septembre 2017, l'abonnement de ladite contribution conjoncturelle s'élève à 771,628 DT.

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2017

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » au 30 Septembre 2017 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 30 septembre 2017, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 65 846 128 dinars et un bénéfice net de la période de 625 382 dinars. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » au 30 Septembre 2017, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ la note aux états financiers n°5 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 128 252 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Au 30 septembre 2017, l'abonnement de ladite contribution conjoncturelle s'élève à 94 263 DT.

- ✓ Contrairement aux dispositions de l'article 109 du règlement du Conseil du Marché Financier et notamment son point 11, l'Union Financière Salamambo Sicav a acquis auprès de l'Union Financière Alyssa Sicav (*OPCVM faisant partie du même groupe que le gestionnaire*) des obligations pour un montant global de 1 224 000 dinars. Ces opérations ont été passées par la bourse.

Notre conclusion ne comporte pas de réserve concernant ces observations.

Tunis, 27 octobre 2017

Le Commissaire aux Comptes

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

BILAN
Arrêté au 30/09/2017 en (DT)

	Libellé	Note	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
	<u>ACTIFS</u>				
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	48 433 308,141	40 619 095,424	41 775 947,573
	a- Obligations et valeurs assimilées		45 259 276,891	38 075 370,424	40 759 128,473
	b- Titres OPCVM		3 174 031,250	2 543 725,000	1 016 819,100
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	17 402 779,561	11 850 654,748	10 998 541,099
	a- Placements monétaires		5 139 964,472	2 996 971,475	3 639 394,807
	b- Disponibilités		12 262 815,089	8 853 683,273	7 359 146,292
AC3	Créances d'exploitations	3.3	0,000	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs	3.4	10 039,848	143 365,657	40 623,288
	TOTAL ACTIF		65 846 127,550	52 613 115,829	52 815 111,960
	<u>PASSIF</u>				
			<u>328 256,591</u>	<u>190 665,754</u>	<u>152 159,021</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.5	214 573,108	173 164,150	119 825,394
PA 2	Autres créditeurs divers	3.6	113 683,483	17 501,604	32 333,627
	<u>ACTIF NET</u>		<u>65 517 870,959</u>	<u>52 422 450,075</u>	<u>52 662 952,939</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.7	63 710 995,920	50 660 702,459	50 417 767,895
CP 2	<u>Sommes capitalisables</u>	3.8	<u>1 806 875,039</u>	<u>1 761 747,616</u>	<u>2 245 185,044</u>
	a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		0,000	0,000	0,000
	b- Sommes capitalisables de l'exercice encours		1 806 875,039	1 761 747,616	2 245 185,044
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		65 846 127,550	52 613 115,829	52 815 111,960

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 30/09/2017 en (DT)

	Libellé	Note	Période du 01.07.17 au 30.09.17	Période du 01.01.17 au 30.09.17	Période du 01.07.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
PR 1	<u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>618 674,965</u>	<u>1 840 508,060</u>	<u>475 666,166</u>	<u>1 190 362,011</u>	<u>1 729 875,444</u>
	Revenus des obligations et valeurs assimilées		618 674,965	1 774 514,710	475 666,166	876 283,891	1 415 797,324
	Revenus des titres OPCVM		0,000	65 993,350	0,000	314 078,120	314 078,120
PR 2	<u>Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>170 202,515</u>	<u>387 268,115</u>	<u>131 470,347</u>	<u>300 678,297</u>	<u>399 069,937</u>
	<u>Total des revenus des placements</u>		<u>788 877,480</u>	<u>2 227 776,175</u>	<u>607 136,513</u>	<u>1 491 040,308</u>	<u>2 128 945,381</u>
CH 1	<u>Charges de gestion des placements</u>	3.9	<u>-146 679,652</u>	<u>-400 586,063</u>	<u>-118 386,942</u>	<u>-235 458,846</u>	<u>-355 284,159</u>
	Revenu net des placements		642 197,828	1 827 190,112	488 749,571	1 255 581,462	1 773 661,222
CH 2	<u>Autres charges</u>	3.10	<u>-59 189,704</u>	<u>-165 190,187</u>	<u>-19 226,382</u>	<u>-44 246,926</u>	<u>-63 633,123</u>
	Résultat d'exploitation		583 008,124	1 661 999,925	469 523,189	1 211 334,536	1 710 028,099
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		97 809,020	144 875,114	123 550,819	550 413,080	535 156,945
	Sommes capitalisables de la période		680 817,144	1 806 875,039	593 074,008	1 761 747,616	2 245 185,044
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-97 809,020	-144 875,114	-123 550,819	-550 413,080	-535 156,945
	<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		44 871,430	40 506,712	36 626,080	2 098,123	44 820,349
	<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		420,000	9 195,068	0,000	-245 656,533	-245 454,659
	<u>Frais de négociation de titres</u>		-2 917,254	-9 281,755	0,000	-28 483,991	-28 483,991
	Résultat net de la période		625 382,300	1 702 419,950	506 149,269	939 292,135	1 480 909,798

VARIATION DE L'ACTIF NET
Arrêté au 30/09/2017 en (DT)

Libellé	Période du 01.07.17 au 30.09.17	Période du 01.01.17 au 30.09.17	Période du 01.07.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>625 382,300</u>	<u>1 702 419,950</u>	<u>506 149,269</u>	<u>939 292,135</u>	<u>1 480 909,798</u>
a- Résultat d'exploitation	583 008,124	1 661 999,925	469 523,189	1 211 334,536	1 710 028,099
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	44 871,430	40 506,712	36 626,080	2 098,123	44 820,349
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	420,000	9 195,068	0,000	-245 656,533	-245 454,659
d- Frais de négociation de titres	-2 917,254	-9 281,755	0,000	-28 483,991	-28 483,991
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>4 951 245,004</u>	<u>11 152 498,070</u>	<u>5 013 501,768</u>	<u>50 156 468,181</u>	<u>49 855 353,382</u>
a- Souscriptions	11 442 255,406	39 669 103,532	10 511 151,905	70 626 349,414	80 430 666,008
- Capital	11 745 900,000	41 155 400,000	11 223 000,000	76 149 500,000	86 496 000,000
- Régularisation des sommes non capitalisables	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
- Régularisation des sommes capitalisables	-303 644,594	-1 486 296,468	-711 848,095	-5 523 150,586	-6 065 333,992
b- Rachats	6 491 010,402	28 516 605,462	5 497 650,137	20 469 881,233	30 575 312,626
- Capital	6 651 200,000	29 600 900,000	5 852 800,000	21 999 400,000	32 659 100,000
- Régularisation des sommes non capitalisables	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
- Régularisation des sommes capitalisables	-160 189,598	-1 084 294,538	-355 149,863	-1 529 518,767	-2 083 787,374
VARIATION DE L'ACTIF NET	5 576 627,304	12 854 918,020	5 519 651,037	51 095 760,316	51 336 263,180
<u>AN4- Actif Net</u>					
a- En début de période	59 941 243,655	52 662 952,939	46 902 799,038	1 326 689,759	1 326 689,759
b- En fin de période	65 517 870,959	65 517 870,959	52 422 450,075	52 422 450,075	52 662 952,939
<u>AN5- Nombre d'actions</u>					
a- En début de période	617 408	552 810	502 240	14 441	14 441
b- En fin de période	668 355	668 355	555 942	555 942	552 810
VALEUR LIQUIDATIVE	98,028	98,028	94,294	94,294	95,264
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,85%	3,88%	3,86%	3,53%	3,70%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 30-09-2017

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV est une SICAV, créée en 1998 sous la forme de SICAV MIXTE puis devenue SICAV OBLIGATAIRE de type capitalisable depuis le 1er janvier 2016.

Les états financiers arrêtés au 30-09-2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilés ont été évalués, au 30 septembre 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements en titres OPCVM sont évalués en dates d'arrêtés à leurs valeurs liquidatives à la date du 30-09-2017.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont constitués de comptes à terme, de certificats de dépôts, de BTCT et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 30-09-2017 d'obligations, valeurs assimilées et titres OPCVM. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après:

LIBELLE		30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
Emprunts d'Etat	(1)	24 204 861,177	22 950 315,382	24 493 872,933
Obligations des Sociétés	(2)	21 054 415,714	15 125 055,042	16 265 255,540
Titres d'OPCVM	(3)	3 174 031,250	2 543 725,000	1 016 819,100
Total		48 433 308,141	40 619 095,424	41 775 947,573

(1) Emprunts d'Etat :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2017	% de l'Actif
Emprunts d'Etat		23 186 652,000	24 204 861,177	36,76%
BTA 03-2026	2 000	1 830 400,000	1 903 719,326	2,89%
BTA-04-2028	9 000	8 678 800,000	8 937 128,035	13,57%
BTA082022	50	47 700,000	48 625,786	0,07%
BTA-10-2026	13 000	12 629 752,000	13 315 388,030	20,22%

(2) Obligations des sociétés :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2017	% de l'Actif
Obligations des Sociétés		20 350 088,000	21 054 415,714	31,98%
AIL 2015-1	15 000	900 000,000	908 450,630	1,38%
ATTIJARI BANK SUB 2015	30 000	2 400 000,000	2 530 791,452	3,84%
ATTIJARI BANK SUB 2017 T 7,4%	20 000	2 000 000,000	2 039 899,178	3,10%
ATTIJARI LEASE 2013-1-B	400	16 000,000	16 768,350	0,03%
ATTIJARI LEASE 2015-1	500	30 000,000	30 809,556	0,05%
ATTIJARI LEASE SUB 2014-A	500	30 000,000	31 375,890	0,05%
BNASUB09	1 700	79 288,000	80 949,008	0,12%
BTE 2016-A 7.4%	10 000	1 000 000,000	1 040 385,754	1,58%
BTK SUB 2014-1CAT(A)	23 000	1 380 000,000	1 444 470,575	2,19%
CIL 2016-1- 7.5%	20 000	1 600 000,000	1 636 295,890	2,49%
CIL2013/1-A 7%	400	16 000,000	16 733,984	0,03%
CIL2015-1 T 7.65%	300	18 000,000	18 325,953	0,03%
CIL2015-2 T 7.65%	10 000	800 000,000	845 070,027	1,28%
HL 2015-2 A7.65%	19 660	1 572 800,000	1 622 114,391	2,46%
HL 2016-1 7.65%	5 000	400 000,000	406 371,507	0,62%
HL 2016-2 7.65%	10 000	1 000 000,000	1 051 475,069	1,60%
TLS2015-2	20 000	1 600 000,000	1 655 495,892	2,51%
TLS2016-1	15 000	1 200 000,000	1 235 309,589	1,88%
UBCI 2013	21 200	1 272 000,000	1 295 318,373	1,97%
UIB SUB 2016-A 7.4%	20 000	2 000 000,000	2 086 934,794	3,17%
UIB SUB 2015	10 600	636 000,000	646 831,167	0,98%
UNIFACTOR 2015-A 7.45%	5 000	400 000,000	414 238,685	0,63%

(3) Titres OPCVM :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2017	% de l'Actif
Titres OPCVM		3 192 899,969	3 174 031,250	4,82%
Union Financière ALYSSA SICAV	31 250	3 192 899,969	3 174 031,250	4,82%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libellé	Période du 01.07.17 au 30.09.17	Période du 01.01.17 au 30.09.17	Période du 01.07.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
Revenus des titres OPCVM	0,000	65 993,350	0,000	314 078,120	314 078,120
Revenus des obligations et valeurs assimilées	618 674,965	1 774 514,710	475 666,166	876 283,891	1 415 797,324
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	313 744,875	947 710,464	269 515,895	494 440,915	813 637,904
Revenus des obligations privées	304 930,090	826 804,246	206 150,271	381 842,976	602 159,420
TOTAL	618 674,965	1 840 508,060	475 666,166	1 190 362,011	1 729 875,444

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/09/2017 à 17 402 779,561DT et s'analyse comme suit :

		30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016	% de l'Actif
Placements monétaires	(1)	5 139 964,472	2 996 971,475	3 639 394,807	7,81%
Disponibilités	(2)	12 262 815,089	8 853 683,273	7 359 146,292	18,62%
Total		17 402 779,561	11 850 654,748	10 998 541,099	26,43%

(1) Placements monétaires :

a) Bons de trésor à court terme :

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/09/2017	% de l'Actif
BTCT 02-01-2018	150	27/12/2016	142 887,648	147 098,682	0,22%
Total placement BTCT			142 887,648	147 098,682	0,22%

b) Certificats de dépôts :

Emetteur	Taux de Rémunération	Durée	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/09/2017	% de l'Actif
UBCI	5,19%	20 jours	11/09/2017	498 849,983	500 000,001	0,76%
UBCI	5,19%	20 jours	12/09/2017	498 849,983	499 942,342	0,76%
UBCI	5,19%	20 jours	18/09/2017	498 849,983	499 596,741	0,76%
UBCI	5,19%	20 jours	25/09/2017	498 849,983	499 194,293	0,76%
UBCI	5,19%	20 jours	27/09/2017	997 699,965	998 158,913	1,52%
UBCI	5,19%	20 jours	28/09/2017	997 699,965	998 044,127	1,52%
UBCI	5,19%	20 jours	29/09/2017	997 699,965	997 929,373	1,52%
Total placement certificats de dépôt				4 988 499,827	4 992 865,790	7,58%

(2) Disponibilités :

Libellé	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
Dépôts à terme	10 000 000,000	5 500 000,000	3 500 000,000
Intérêts courus/ DAT (POT)	66 699,289	33 898,739	10 471,561
Intérêts courus/DAV (POT)	19 899,775	24 579,960	27 023,216
Avoirs en banque	2 176 216,025	3 295 204,574	3 821 651,515
Total	12 262 815,089	8 853 683,273	7 359 146,292

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.07.17 au 30.09.17	Période du 01.01.17 au 30.09.17	Période du 01.07.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
Intérêts des bons de trésor à court terme	1 427,514	4 137,940	0,000	1 696,084	1 769,178
Intérêts des certificats de dépôts	47 713,821	112 079,143	44 224,534	90 096,394	132 354,759
Intérêts des dépôts à terme	121 061,180	271 051,032	87 245,813	208 885,819	264 946,000
TOTAL	170 202,515	387 268,115	131 470,347	300 678,297	399 069,937

3.3 –Créances d'exploitations :

	Libellé	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
AC 3	Créances d'exploitations	0,000	0,000	0,000
	Intérêts à recevoir	1 875,288	1 875,288	1 875,288
	Obligations amorties BATAM	80 000,000	80 000,000	80 000,000
	DE sur obligations amorties BATAM	-81 875,288	-81 875,288	-81 875,288

3.4 –Autres actifs:

	Libellé	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
AC 4	Autres Actifs	10 039,848	143 365,657	40 623,288
	RS sur obligation	10 039,848	44 653,459	0,000
	RS sur BTA	0,000	98 712,198	40 623,288

3.5 –Opérateurs créditeurs:

	Libellé	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
PA 1	Opérateurs créditeurs	214 573,108	173 164,150	119 825,394
	Frais de gestionnaire	65 180,956	52 616,918	53 256,196
	Frais de dépositaire	30 856,753	26 504,873	13 313,761
	Frais des distributeurs	118 535,399	94 042,359	53 255,437

3.6 – Autres créditeurs divers:

	Libellé	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
PA 2	Autres créditeurs divers	113 683,483	17 501,604	32 333,627
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	0,000	251,847	16 941,258
	Redevance CMF	5 377,722	4 369,579	4 492,206
	Contribution conjoncturelle 7.5%	94 262,960	0,000	0,000
	Charges à payer sur l'exercice en cours	14 042,801	12 880,178	10 900,163

3.7 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

Capital au 31/12/2016	
* Montant en nominal	55 281 000
* Nombre de titres	552 810
* Nombre d'actionnaires	286
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	41 155 400
* Nombre de titres émis	411 554
Rachats effectués	
* Montant en nominal	29 600 900
* Nombre de titres rachetés	296 009
Capital au 30/09/2017	
* Montant en nominal	66 835 500
* Nombre de titres	668 355
* Nombre d'actionnaires	318

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2017 au 30/09/2017 s'élève à 12 854 918,020 dinars.

Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV au 30/09/2017 est de 668 355 contre 552 810 au 31/12/2016.

	Mvt sur le capital	Mvt sur l'Actif Net
Capital début de période au 31/12/2016	50 417 767,895	50 417 767,895
Souscriptions de la période	41 155 400,000	41 155 400,000
Rachats de la période	-29 600 900,000	-29 600 900,000
Autres mouvements	1 738 728,025	3 545 603,064
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	40 506,712	40 506,712
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	9 195,068	9 195,068
- Frais de négociation de titres	-9 281,755	-9 281,755
- Régularisation sommes capitalisables	-1 070 588,066	-1 070 588,066
- Résultat de l'exercice antérieur	2 245 185,044	2 245 185,044
- Régularisation de résultat de l'exercice antérieur	523 711,022	523 711,022
- Sommes capitalisables		1 806 875,039
Montant fin de période au 30/09/2017	63 710 995,920	65 517 870,959

3.8 Sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables au 30/09/2017 s'élèvent à 1 806 875,039 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	0,000	0,000	0,000
Résultat d'exploitation	1 661 999,925	1 211 334,536	1 710 028,099
Régularisation du résultat d'exploitation	144 875,114	550 413,080	535 156,945
Total	1 806 875,039	1 761 747,616	2 245 185,044

3.9 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

Libellé	Période du 01.07.17 au 30.09.17	Période du 01.01.17 au 30.09.17	Période du 01.07.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
<u>CH 1 Charges de gestion des placements</u>	<u>146 679,652</u>	<u>400 586,063</u>	<u>118 386,942</u>	<u>235 458,846</u>	<u>355 284,159</u>
Rémunération du gestionnaire	65 190,956	178 038,250	52 616,418	104 648,371	157 904,067
Rémunération du dépositaire	16 297,740	44 509,563	13 154,106	26 162,104	39 476,025
Rémunération des distributeurs	65 190,956	178 038,250	52 616,418	104 648,371	157 904,067

3.10 Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libellé	Période du 01.07.17 au 30.09.17	Période du 01.01.17 au 30.09.17	Période du 01.07.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
<u>CH 2 Autres charges</u>	<u>59 189,704</u>	<u>165 190,187</u>	<u>19 226,382</u>	<u>44 246,926</u>	<u>63 633,123</u>
Redevance CMF	16 297,740	44 509,563	13 154,106	26 162,104	39 476,025
Contribution conjoncturelle 7.5%	33 989,308	94 262,960	0,000	0,000	0,000
Abonnement des charges budgétisées	8 902,656	26 417,664	6 072,276	18 084,822	24 157,098

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.07.17 au 30.09.17	Période du 01.01.17 au 30.09.17	Période du 01.07.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
Abonnement des charges budgétisées	<u>8 902,656</u>	<u>26 417,664</u>	<u>6 072,276</u>	<u>18 084,822</u>	<u>24 157,098</u>
Taxes	2 294,126	6 807,570	56,991	169,737	226,729
Frais bancaires	27,777	82,425	28,538	84,995	113,534
Publication BO CMF	480,290	1 425,209	490,617	1 461,183	1 951,800
Honoraires CAC	1 693,808	5 026,192	1 689,306	5 031,194	6 720,500
Frais AGO et publications	1 291,102	3 831,205	674,503	2 008,844	2 683,346
Jetons de Présence	3 024,658	8 975,343	3 016,394	8 983,607	12 000,000
Alpha mena	90,866	269,634	0,000	0,000	0,000
Autres	0,029	0,086	115,928	345,262	461,189

4. REMUNERATION GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE ET DISTRIBUTEURS

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle SALAMMBO SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI FINANCE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI FINANCE: la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des états financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV confie à l'UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations,

l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de SALAMMBO SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

-L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE des conventions de distribution aux termes desquelles SALAMMBO SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,4% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

5. AUTRES INFORMATIONS

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 128 252 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

Au 30 septembre 2017, l'abonnement de ladite contribution conjoncturelle s'élève à 94 262,960 DT.

FINACORP OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2017

En exécution de la mission de Commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de votre société et en application des dispositions de l'article 8 de la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers ci-joints de FINACorp Obligataire SICAV arrêtés au **30 Septembre 2017** qui font apparaître un actif net de **4.918.685 D** et une valeur liquidative égale à **102^d,568** par action.

Ces états financiers trimestriels relèvent de la responsabilité de la Direction de la Société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur la composition de l'actif au **30 Septembre 2017** sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers trimestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de FINACorp Obligataire SICAV ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation de la Société arrêtée au **30 Septembre 2017**.

Paragraphes post-conclusion :

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la SICAV Finacorp Obligataire au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 15.349 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

- Un changement d'estimation de la valorisation de la ligne « BTA 5,5% Mars 2019 » a été effectué à partir du 06/04/2017 entraînant, ainsi, une décote globale de 10.800 DT.
- Les fonds investis dans des **obligations** émises par la société **HANNIBAL LEASE** représentent 10,51% de l'actif arrêté à la date du 30/09/2017. Cette proportion est au-dessus du seuil maximum de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Les fonds souscrits auprès de la **BTE** sous forme d'**emprunts obligataires et de certificats de dépôt** représentent 14,68% de l'actif arrêté à la date du 30/09/2017. Cette proportion est au-dessus du seuil maximum de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Tunis, 26 octobre 2017

Le Commissaire aux Comptes:

FMBZ KPMG TUNISIE

Skander MILADI

BILAN

LIBELLE	NOTE	Au 30.09.2017	Au 30.09.2016	Au 31.12.2016
<u>ACTIFS</u>				
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	3 796 895	4 085 247	4 045 327
a- Actions et valeurs assimilées		238 995	269 293	262 735
b- Obligations		3 344 956	3 600 236	3 564 655
c- Emprunts d'état		212 943	215 718	217 936
PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS	AC2	1 163 290	1 522 509	1 395 634
a- Placements monétaires		995 826	499 227	499 344
b- Disponibilités		167 464	1 023 282	896 289
Créances d'exploitations		0	0	0
Autres actifs		0	0	0
TOTAL ACTIFS		4 960 185	5 607 756	5 440 961
<u>PASSIFS</u>		41 500	28 455	33 166
Opérateurs créditeurs	PA1	15 534	15 914	17 389
Autres créditeurs divers	PA2	25 966	12 541	15 777
<u>ACTIF NET</u>		4 918 685	5 579 302	5 407 794
Capital	CP1	4 778 317	5 415 654	5 203 787
Sommes distribuables		140 368	163 648	204 008
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		43	28	27
b- Résultat distribuable de la période		143 371	158 820	204 647
c- Régul.Résultat distribuables de la période		-3 045	4 799	-667
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		4 960 185	5 607 756	5 440 961

ETAT DE RESULTAT

LIBELLE	NOTE	Période du 01.07.17 au 30.09.17	Période du 01.01.17 au 30.09.17	Période du 01.07.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
Revenus du portefeuille-titres	PR1	49 511	166 377	52 045	170 046	220 712
a- Dividendes		0	13 867	0	9 635	9 635
b- Revenus des obligations		47 293	145 928	49 826	153 804	202 252
c- Revenus des B.T.A		2 218	6 582	2 218	6 606	8 824
Revenus des placements monétaires	PR2	12 779	30 233	8 631	32 738	42 439
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>62 290</u>	<u>196 609</u>	<u>60 675</u>	<u>202 784</u>	<u>263 151</u>
Charges de gestion des placements	CH 1	-8 918	-26 751	-9 298	-28 549	-37 835
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		53 373	169 858	51 378	174 235	225 316
Autres produits		0	0	0	0	0
Autres charges	CH 2	-8 934	-26 487	-5 093	-15 415	-20 669
RESULTAT D'EXPLOITATION		44 439	143 371	46 285	158 820	204 647
Régularisation du résultat d'exploitation		-1 829	-3 045	4 007	4 799	-667
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		42 609	140 326	50 292	163 619	203 980
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 829	3 045	-4 007	-4 799	667
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		4 004	-6 969	5 423	-2 833	-140
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		-1 657	1 396	-844	4 339	6 963
Frais de négociation de titres		0	0	0	0	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE		46 785	137 798	50 864	160 326	211 470

VARIATION DE L'ACTIF NET

LIBELLE	Période du 01.07.17 au 30.09.17	Période du 01.01.17 au 30.09.17	Période du 01.07.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>46 785</u>	<u>137 798</u>	<u>50 864</u>	<u>160 326</u>	<u>211 470</u>
a- Résultat d'exploitation	44 439	143 371	46 285	158 820	204 647
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	4 004	-6 969	5 423	-2 833	-140
c- plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	-1 657	1 396	-844	4 339	6 963
d- Frais de négociation de titres	0	0	0	0	0
<u>Distributions de dividendes</u>	<u>0</u>	<u>-175 352</u>	<u>0</u>	<u>-200 363</u>	<u>-200 363</u>
<u>Transactions sur le capital</u>	<u>-43 237</u>	<u>-451 555</u>	<u>74 279</u>	<u>-814 242</u>	<u>-1 036 893</u>
a- Souscriptions	1 160 682	3 203 127	1 593 117	10 175 694	12 483 351
- Capital	1 136 600	3 117 700	1 558 400	9 833 100	12 067 200
- Régularisation des sommes non distribuables	-4 150	-8 406	-6 058	-34 517	-40 792
- Régularisation des sommes distribuables	28 232	93 833	40 775	377 111	456 943
b- Rachats	1 203 919	3 654 682	1 518 838	10 989 936	13 520 244
- Capital	1 178 200	3 538 600	1 488 100	10 607 100	13 059 300
- Régularisation des sommes non distribuables	-4 343	-9 409	-6 029	-37 085	-44 276
- Régularisation des sommes distribuables	30 062	125 491	36 767	419 921	505 220
VARIATION DE L'ACTIF NET	3 548	-489 109	125 143	-854 279	-1 025 786
<u>ACTIF NET</u>					
a- Début de période	4 915 137	5 407 794	5 454 158	6 433 580	6 433 580
b- Fin de période	4 918 685	4 918 685	5 579 302	5 579 302	5 407 794
<u>NOMBRE D' ACTIONS</u>					
a- Début de période	48 371	52 164	53 642	62 085	62 085
b- Fin de période	47 955	47 955	54 345	54 345	52 164
VALEUR LIQUIDATIVE	102,568	102,568	102,664	102,664	103,669
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,729%	3,623%	3,861%	5,910%	3,897%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETEES AU 30/09/2017

(Unité en Dinars)

NOTE 1 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au **30 Septembre 2017** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

NOTE 2 : PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au **30 Septembre 2017**, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilés

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3- 3 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires et en placements monétaires

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au **30 Septembre 2017**, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de Finacorp Obligataire SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au **30 Septembre 2017**, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- 5 Unité monétaire

Les états financiers trimestriels de FINACorp Obligataire SICAV sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

3- 6 Evénements exceptionnels

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, Finacorp Obligataire SICAV se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 15.349 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

4 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **30/09/2017** à **3.796.895 D** et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/09/2017	% de l'Actif	% de l'Actif Net
BTA		210 800	212 943	4,29%	4,33%
BTA 5.5% MARS 2019	200	210 800	212 943	4,29%	4,33%
Obligations		3 263 616	3 344 956	67,44%	68,01%
AB 2008 CAT B	3 000	165 000	168 367	3,39%	3,42%
AB 2009 SUB	1 150	53 636	53 642	1,08%	1,09%
AB 2012 SUB	3 500	175 000	175 313	3,53%	3,56%
AIL 2014-1	2 000	80 000	80 794	1,63%	1,64%
AIL 2015-1	1 500	150 000	151 445	3,05%	3,08%
ATL 2010/2	1 000	20 000	20 663	0,42%	0,42%
ATL 2013/2	300	24 000	25 212	0,51%	0,51%
ATL 2014-1	3 000	120 000	123 802	2,50%	2,52%
ATL 2015-1	1 500	150 000	152 065	3,07%	3,09%
ATL 2015-2	1 000	80 000	82 867	1,67%	1,68%
BTE 2010	3 500	227 500	227 908	4,59%	4,63%
CIL 2014-1	1 000	40 000	40 492	0,82%	0,82%
CIL 2014-1	1 000	40 000	40 492	0,82%	0,82%
CIL 2015-1	2 500	150 000	152 716	3,08%	3,10%
CIL 2016-2	1 000	100 000	103 748	2,09%	2,11%
EO SERVI-2012 6.9%	1 000	20 000	20 584	0,41%	0,42%
HL SUB 2015-1	2 500	250 000	263 453	5,31%	5,36%
HL 2015-2	2 500	250 000	258 044	5,20%	5,25%
STB 2010/1	3 000	159 930	163 497	3,30%	3,32%
TLS 2013/1	1 500	120 000	126 922	2,56%	2,58%
TLS 2014/1	3 000	240 000	246 031	4,96%	5,00%
TJL 2016-2	2 000	200 000	207 109	4,18%	4,21%
UBCI 2013	1 000	60 000	61 100	1,23%	1,24%
UIB 2009/1	2 500	150 000	151 462	3,05%	3,08%
UIB 2011/2	1 000	28 550	29 451	0,59%	0,60%
UIB 2012/1	3 500	210 000	217 777	4,39%	4,43%
Titres OPCVM		240 878	238 995	4,82%	4,86%
GO SICAV	2 358	240 878	238 995	4,82%	4,86%
Total		3 715 294	3 796 895	76,55%	77,19%

AC2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et les disponibilités se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Solde au 30.09.2017	Solde au 30.09.2016	Solde au 31.12.2016
Placements monétaires	995 826	499 227	499 344
Certificats de dépôts	979 603	494 273	494 176
Intérêts courus sur certificats de dépôt	16 223	4 954	5 168
Disponibilités	167 464	1 023 282	896 289
Avoirs en banque	161 501	989 889	891 815
Sommes à l'encaissement	0	32 230	0
Sommes à régler	0	-4 619	0
Intérêts sur DAV	5 963	5 782	4 474
TOTAL	1 163 290	1 522 509	1 395 634

Le détail des certificats de dépôts au 30.09.2017 se présente comme suit :

Désignation du titre	Coût d'Acquisition	Valeur au 30.09.2017	% de l'Actif	% de l'Actif Net
CERTIFICATS DE DEPOT				
CD 180J 04-04-2017 - BTE (6,84%)	486 772	500 000	10,08%	10,17%
CD 90J 24-08-2017 - ATB (7,30%)	492 831	495 826	10,00%	10,08%
Total	979 603	995 826	20,08%	20,25%

Note sur les passifs :

Libellé	Solde au 30.09.2017	Solde au 30.09.2016	Solde au 31.12.2016
PA1 : Opérateurs Créditeurs			
Frais du gestionnaire	7 537	7 917	7 905
Frais du dépositaire	7 997	7 997	9 484
Total	15 534	15 914	17 389
PA2 : Autres créditeurs Divers			
Autres Opérateurs créditeurs (CAC)	3 740	3 744	5 000
Autres Créditeurs (CMF)	445	452	468
Charges budgétisées à payer	10 201	8 345	10 308
Contribution conjoncturelle à payer	11 579	0	0
Total	25 966	12 541	15 777

CP1 : Note sur le capital

Capital au 31-12-2016	
* Montant en nominal	5 216 400
* Nombre de Titres	52 164
* Nombre d'actionnaires	161
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	3 117 700
* Nombre de titres émis	31 177
Rachats effectués	
* Montant en nominal	3 538 600
* Nombre de titres rachetés	35 386
Capital au 30-09-2017	
* Montant en nominal	4 795 500
* Nombre de Titres	47 955
* Nombre d'actionnaires	162

NOTE SUR LE MOUVEMENT DU CAPITAL ET DE L'ACTIF NET

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Début de période au 31-12-2016	5 203 787	5 203 787
Souscription de la période	3 117 700	3 117 700
Rachat de la Période	-3 538 600	-3 538 600
Autres Mouvements	-4 570	135 799
Variation de plus ou moins-value potentielles sur titres	-6 969	-6 969
Plus ou moins-value réalisées sur cessions de titres	1 396	1 396
Régularisation Sommes ND	1 003	1 003
Sommes distribuables		140 368
Montant Fin de période au 30-09-2017	4 778 317	4 918 685

PR1 : Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres se détaillent comparativement comme suit :

REVENUS	Du 01.07.17 au 30.09.17	Du 01.01.17 au 30.09.17	Du 01.07.16 au 30.09.16	Du 01.01.16 au 30.09.16	Du 01.01.16 au 31.12.16
Dividendes des titres OPCVM	0	13 867	0	9 635	9 635
Revenus Des Obligations					
Intérêts	47 293	145 928	49 826	153 804	202 252
Revenus Des BTA					
Intérêts	2 218	6 582	2 218	6 606	8 824
TOTAL	49 511	166 377	52 045	170 046	220 712

PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Le revenu des placements monétaires se détaillent comparativement comme suit :

LIBELLE	Du 01.07.17 au 30.09.17	Du 01.01.17 au 30.09.17	Du 01.07.16 au 30.09.16	Du 01.01.16 au 30.09.16	Du 01.01.16 au 31.12.16
Intérêts sur certificats de dépôt	9 867	22 703	5 854	21 800	27 742
Intérêts sur comptes de dépôt	2 912	7 530	2 777	10 937	14 697
TOTAL	12 779	30 233	8 631	32 738	42 439

Note sur les charges de gestion :

Libellé	Du 01.07.17 au 30.09.17	Du 01.01.17 au 30.09.17	Du 01.07.16 au 30.09.16	Du 01.01.16 au 30.09.16	Du 01.01.16 au 31.12.16
CH1 : Charges de gestion des placements					
Rémunération du gestionnaire	7 431	22 338	7 810	24 120	31 919
Rémunération du dépositaire	1 487	4 413	1 487	4 429	5 916
Total	8 918	26 751	9 298	28 549	37 835
CH2 : Autres Charges					
Rémunération du CAC	1 260	3 740	1 257	3 743	5 000
Redevance CMF	1 259	3 786	1 324	4 088	5 410
Charges diverses	1	-70	1	103	267
Charges budgétisées	2 512	7 453	2 512	7 480	9 992
Contribution conjoncturelle	3 902	11 579	0	0	0
Total	8 934	26 487	5 093	15 415	20 669

5 - AUTRES INFORMATIONS

5- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de FINACorp Obligataire SICAV est confiée à la société « FINACorp ». Celle-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.5 % HT l'an calculée sur la base de l'actif net.

La rémunération de « FINACorp » au **30.09.2017** s'élève à 22.338 DT.

5- 2 Rémunération du dépositaire

La banque ATB assure les fonctions de dépositaire pour la société FINACorp Obligataire SICAV. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit des honoraires annuels d'un montant de 5.000 DT HT.

La rémunération du dépositaire au **30.09.2017** s'élève à 4.413 DT.

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2017

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2017

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 27 Janvier 2016 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué un examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, comprenant le bilan au 30 Septembre 2017, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 64.907.707 dinars et une somme distribuable de la période allant du 1^{er} Juillet 2017 au 30 Septembre 2017 de 468.928 dinars.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2017 ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observation

Nous attirons l'attention sur la Note **N° 3-12** des Etats Financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n°230 du 04 Janvier 2017, la charge encourue par la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi N° 2016-78 du 17 Décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 et dont le montant s'élève à 184 662 dinars, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. La charge encourue jusqu'au 30 Septembre 2017 est de 138.117 Dinars.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code.

De cette appréciation, il ressort que la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT a employé 10,57% de son actif en titres émis ou garantis par Hannibal Lease. Cette proportion est en dessus du seuil maximum fixé à 10% par l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

Nous n'avons pas pu vérifier la conformité de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT par rapport au §2 de l'article 29 du code des OPCVM en raison de l'indisponibilité d'informations sur les émissions des certificats de dépôt effectuées par chacun des émetteurs.

En effet, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat.

Tunis, le 20 octobre 2017

Le Commissaire aux Comptes :

Samir LABIDI

BILAN
au 30 Septembre 2017
(Unité : 1000 TND)

	Notes	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille – titres	3-1	49 109,060	44 488,906	46 052,719
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		1 073,855	1 710,660	725,541
b - Obligations et Valeurs assimilées		48 035,205	42 778,246	45 327,178
c - Autres Valeurs		-	-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		15 798,647	24 117,953	12 597,860
a - Placement monétaires	3-3	10 457,154	9 978,877	8 825,557
b – Disponibilités	3-11	5 341,493	14 139,076	3 772,303
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		64 907,707	68 606,859	58 650,579
<u>PASSIF</u>				
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-7	149,242	151,254	140,671
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-8	179,383	26,849	38,332
TOTAL PASSIF		328,625	178,103	179,003
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 –Capital	3-5	62 708,947	66 491,150	56 258,341
CP 2 - Sommes distribuables	3-6	1 870,135	1 937,606	2 213,235
a - Sommes distrib.des exercices antérieurs		0,063	0,547	0,463
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 870,072	1 937,059	2 212,772
ACTIF NET		64 579,082	68 428,756	58 471,576
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		64 907,707	68 606,859	58 650,579

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 1er Juillet au 30 Septembre 2017

(Unité: 1000 TND)

	Notes	Période du 01/07/2017 Au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 Au 30/09/2017	Période du 01/07/2016 Au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 Au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 Au 31/12/2016
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille – titres</u>	3-2	610,348	1 867,251	486,649	1 496,686	2 038,657
a - Dividendes		-	65,603	-	98,329	98,329
b - Revenus des obligations et valeurs assimilés		610,348	1 801,648	486,649	1 398,357	1 940,328
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-	-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	304,186	737,460	352,829	809,600	1 090,812
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		914,534	2 604,711	839,478	2 306,286	3 129,469
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-9	149,242	428,239	151,254	408,498	549,169
REVENU NET DES PLACEMENTS		765,292	2 176,472	688,224	1 897,788	2 580,300
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-10	79,914	235,672	32,342	85,437	118,138
RESULTAT D'EXPLOITATION		685,378	1 940,800	655,882	1 812,351	2 462,162
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		- 216,450	- 70,728	38,719	124,708	- 249,390
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		468,928	1 870,072	694,601	1 937,059	2 212,772
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		216,450	70,728	-38,719	-124,708	249,390
* Variation des +/- values potentielles sur titres		26,132	- 24,456	34,192	-19,831	- 14,412
* +/- values réalisées sur cession des titres		- 9,767	31,138	-4,692	-1,083	7,758
* Frais de négociation de titres		-	-	-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		701,743	1 947,482	685,382	1 791,437	2 455,508

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01^{er} Juillet au 30 Septembre 2017

(Unité : 1000 TND)

	Période du 01/07/2017 Au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 Au 30/09/2017	Période du 01/07/2016 Au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 Au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 Au 31/12/2016
AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation					
a - Résultat d'exploitation	685,378	1 940,800	655,882	1 812,351	2 462,162
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	26,132	- 24,456	34,192	- 19,831	- 14,412
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	- 9,767	31,138	- 4,692	-1,083	7,758
d - Frais de négociation de titres	-	-	-	-	-
AN 2 - Distribution des dividendes	-	2 514,003	-	2 446,004	2 446,004
AN 3 -Transaction sur le capital					
a – Souscriptions	989,297	29 720,138	12 040,600	41 765,786	47 611,500
* Capital	965,700	28 640,600	11 796,000	40 407,200	46 052,000
* Régularisation des sommes non distrib	- 0,033	3,913	- 6,474	-2,017	- 2,346
* Régularisations des sommes distrib	23,630	1 075,625	251,075	1 360,603	1 561,846
b – Rachats	9 492,007	23 046,111	8 762,171	22 350,867	38 817,833
* Capital	9 251,900	22 195,000	8 553,100	21 685,100	37 577,400
* Régularisation des sommes non distrib	0,018	5,589	- 3,258	-3,757	- 4,516
* Régularisation des sommes distrib	240,089	845,522	212,329	669,524	1 244,949
VARIATION DE L'ACTIF NET	-7 800,967	6 107,506	3 963,811	18 760,352	8 803,171
AN 4 - Actif Net					
a - En début de période	72 380,049	58 471,576	64 464,945	49 668,404	49 668,404
b - En fin de période	64 579,082	64 579,082	68 428,756	68 428,756	58 471,576
AN 5 - Nombre d'actions					
a - En début de période (mille actions)	709,895	562,577	632,623	477,831	477,831
b - En fin de période (mille actions)	627,033	627,033	665,052	665,052	562,577
VALEUR LIQUIDATIVE DEBUT DE PERIODE (EN DINAR)	101,959	103,935	101,901	103,946	103,946
VALEUR LIQUIDATIVE FIN DE PERIODE (EN DINAR)	102,992	102,992	102,892	102,892	103,935
TAUX DE RENDEMENT	1,013%	2,88%	0,97%	2,77%	3,77%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETEES AU 30/09/2017

(Unité Dinars Tunisiens)

1 - Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers trimestriels arrêtés au **30/09/2017** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - Principes comptables appliqués :

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont comptabilisées en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en comptes en résultat à la date de détachement du coupon.

2-2 Evaluation des placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs assimilés sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transaction ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions du marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilés de la Société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 30 Septembre 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non distribuable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3 - 1 Note sur le portefeuille - titre

Le solde de ce poste s'élève au **30-09-2017** à **49.109.060** Dinars. L'état du portefeuille titre se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30-09-2017	% Actif	% Actif net	Note / Garantie
Titres émis par le Trésor	14.200	14.200.000	14 651 603	22,57%	22,69%	
BTA 5,5% octobre 2018	5.000	5.000.000	5 188 569	7,99%	8,03%	
BTA 5,50% mars 2019	9.200	9.200.000	9 463 034	14,58%	14,65%	
Titres émis par des sociétés	482.000	32.423.792	33.383.601	51,43%	51,69%	
AMEN BANK.2011-1	20.000	800.000	800.535	1,23%	1,24%	-
AMEN BANK.SUB 2009 (A)	5.000	233.200	233.228	0,36%	0,36%	-
EO ATL 2013-1	20.000	1.200.000	1.228.974	1,89%	1,90%	BBB.
EO ATL 2013-2	5.000	400.000	420.199	0,65%	0,65%	BBB.
ATTIJARI BANK 2010	13.000	185.692	191.190	0,29%	0,30%	-
BH 2009	5.000	307.500	317.287	0,49%	0,49%	BBB-
BH 2013-1 FIXE 6.8%	10.000	428.000	434.060	0,67%	0,67%	BBB-
BH.2013-1VAR TMM+1.8%	10.000	428.000	433.647	0,67%	0,67%	BBB-
CHO 2009	2.000	75.000	77.494	0,12%	0,12%	BIAT
STB 2010-1 (B)	10.000	533.100	544.990	0,84%	0,84%	-
STB SUB 2011	30.000	856.500	884.785	1,36%	1,37%	-
TUNISIE LEASING 2012-2	20.000	400.000	414.305	0,64%	0,64%	BBB+
EO MODERN LEASING 2012	25.000	1.500.000	1.548.082	2,39%	2,40%	BBB
UIB 2011-1 catégorie B	20.000	1.400.000	1.406.959	2,17%	2,18%	-
EO UIB 2012-1	20.000	856.800	888.034	1,37%	1,38%	-
AIL 2013-1	15.000	300.000	305.661	0,47%	0,47%	A+

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30-09-2017	% Actif	% Actif net	Note / Garantie
UBCI 2013-1	10.000	600.000	610.999	0,94%	0,95%	-
CIL 2014/2	5.000	300.000	312.193	0,48%	0,48%	BBB-
TUNISIE FACTORING 2014-1	10.000	600.000	625.886	0,96%	0,97%	BBB.
Hannibal LEASE 2015-1	2.000	120.000	123.119	0,19%	0,19%	BB.
Hannibal LEASE SUB 2015-1	5.000	400.000	420.981	0,65%	0,65%	B
ATTIJARI BANK SUB 2015	15.000	1.200.000	1.265.396	1,95%	1,96%	-
Hannibal LEASE 2015-2	5.000	400.000	412.542	0,64%	0,64%	BB
CIL 2016/1	10.000	800.000	818.148	1,26%	1,27%	BBB-
ATL 2015-2	10.000	800.000	828.668	1,28%	1,28%	BBB
UNIFACTOR 2015	5.000	400.000	413.449	0,64%	0,64%	BB
HANNIBAL LEASE 2016-1	10.000	800.000	812.743	1,25%	1,26%	BB
ATL 2016-1	10.000	800.000	812.625	1,25%	1,26%	BBB
ATTIJARI LEASING 2016-1	10.000	800.000	809.074	1,25%	1,25%	BB+
AMEN BANK SUB 2016-1	20.000	2.000.000	2.103.233	3,24%	3,26%	-
Hannibal LEASE 2016-2	20.000	2.000.000	2.105.642	3,24%	3,26%	BB
TUNISIE LEASING SUB 2016	10.000	1.000.000	1.035.647	1,60%	1,60%	BB+
EO BTE 2016	10.000	1.000.000	1.040.386	1,60%	1,61%	-
UIB SUB 2016	10.000	1.000.000	1.043.467	1,61%	1,62%	-
TUNISIE LEASING 2017/1	20.000	2.000.000	2.039.662	3,14%	3,16%	BBB+
BNA SUB 2017-1	10.000	1.000.000	1.021.181	1,57%	1,58%	-
AMEN BANK SUB 2017-1	10.000	1.000.000	1.025.484	1,58%	1,59%	-
ATTIJARI LEASING 2016-2	20.000	2.000.000	2.072.607	3,19%	3,21%	BB+
ATL Subordonné 2017	15.000	1.500.000	1.501.039	2,31%	2,32%	BB
Titres OPCVM	10.555	1.090.776	1.073.855	1,65%	1,66%	
SICAV BH OBLIGATAIRE	10.555	1.090.776	1.073.855	1,65%	1,66%	-
Total du portefeuille-titres.		47.714.568	49.109.060	75,66%	76,04%	

La valeur des BTA au 30/09/2017 inclus le reliquat de la décote à amortir pour une valeur de 11.989 Dinars.

Les sorties du portefeuille-titres qui ont été enregistrées pendant la période allant du **01-07-2017** au **30-09-2017**, concernent les remboursements des obligations de société échues et s'élèvent à un total de **533.350** Dinars.

Les entrées du portefeuille pour la même période concernent les souscriptions des obligations qui s'élèvent à un total de **1.500.000** Dinars

3-2 Note sur les revenus du portefeuille titres:

Les revenus du portefeuille titres totalisent **610.348 DT** pour la période allant du **01-07-2017** au **30-09-2017**, et se détaillent ainsi :

Désignation	Du 01/07/2017 au 30/09/2017	Du 01/01/2017 au 30/09/2017	Du 01/07/2016 au 30/09/2016	Du 01/01/2016 au 30/09/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Revenus des BTA	157 484	469 532	157.484	469.030	626.515
Revenues des titres OPCVM	-	65 603	-	98.329	98.329
Revenus des obligations	452 864	1 332 116	329.165	929.327	1.313.813
Total	610 348	1 867 251	486.649	1.496.686	2.038.657

3-3 Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au **30-09-2017** à **10.457.154 DT** se détaillant comme suit:

Désignation	Coûts d'acquisition	Valeur au 30/09/2017	% actif	Emetteur
CD011116/271017 HL (7,55%,360j)	2 831 520	2 987 832	4,60%	HANNIBAL LEASE
CD100917/101017 ML (7,60%,30j)	1 492 448	1 497 734	2,31%	MODERN LEASING
CD150917/151017 ML (7,60%,30j)	2 487 413	2 494 126	3,84%	MODERN LEASING
CD210917/011017 BH (7,19%,10j)	1 497 608	1 500 000	2,31%	BH
CD270917/061217UNIFACTOR (7,80%,70j)	1 976 096	1 977 462	3,05%	UNION FACTORING
Total	10 285 085	10 457 154	16,11%	

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste totalise pour la période allant du **01-07-2017** au **30-09-2017** un montant de **304.186 DT** et représente le montant des intérêts courus sur les certificats de dépôt et les placements à terme :

Désignation	Du 01/07/2017 au 30/09/2017	Du 01/01/2017 au 30/09/2017	Du 01/07/2016 au 30/09/2016	Du 01/01/2016 au 30/09/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Intérêts des placements à termes	110 861	199 132	144.876	230.097	289.837
Intérêts des certificats de dépôts	193 325	538 328	207.953	579.503	800.975
Total	304 186	737 460	352.829	809.600	1.090.812

3-5 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du **01-01-2017** au **30-09-2017** ainsi que les mouvements sur le capital au cours la période comparative allant du **01-01-2016** au **30-09-2016** se détaillent ainsi :

Libellé	2017	2016
Capital au 1er Janvier		
Montant	56 258 341	47.788.224
Nombre d'actions	562 577	477.831
Nombre d'actionnaires	652	596
Souscriptions réalisées		
Montant (nominal)	28 640 600	40.407.200
Régl des sommes non distribuables	3 913	-2.017
Nombre d'actions émises	286 406	404.072
Rachats effectués		
Montant (nominal)	22 195 000	21.685.100
Régl des sommes non distribuables	5 589	-3.757
Nombre d'actions rachetées	221 950	216.851
Autres effets sur le capital		
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-24 456	-19.831
Plus ou moins values réalisés sur cession de titres	31 138	-1.083
Frais de négociation de titres	-	-
Capital au 30 Septembre		
Montant	62 708 947	66.491.150
Nombre d'actions	627 033	665.052
Nombre d'actionnaires	628	595

3-6 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice encours et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscriptions ou de rachats Le solde de ce poste se détaille au **30-09-2017** comme sui :

Désignation	Résultat d'exploitation	Régularisation	Somme distribuable
Sommes distribuables exercice antérieur (Report à nouveau)	56	7	63
Sommes distribuables exercice en cours	1 940 800	-70 728	1 870 072
Total	1 940 856	-70 722	1 870 135

3-7 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au **30-09-2017** à **149.242 DT** et se détaille comme suit:

Désignation	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
Rémunération du gestionnaire à payer	26 337	26.692	24.824
Rémunération du distributeur à payer	122 905	124.562	115.847
Total	149 242	151.254	140.671

3-8 Autres créditeurs divers:

Le solde de ce poste s'élève au **30-09-2017** à **179.383 DT** et se détaille comme suit:

Désignation	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
Etat retenues à la source	84	-	-
Honoraires du commissaire aux comptes	14 783	13.288	17.330
Redevances CMF à régler	5 677	5.669	5.357
Autres charges AGO amortis	6 882	- 2.919 *	-
TCL à payer	1 995	727	645
Jetons de présence	11 845	10.084	15.000
Contribution Exceptionnelle**	138 117	-	-
Total	179 383	26.849	38.332

* L'abonnement des charges d'AGO au 30/09/2016 fait ressortir un solde de 4.412 Dinars. Les frais réellement engagés au 30/09/2016 sont de l'ordre de 7.331 Dinars.

Le solde créditeur correspond aux frais réellement alloués non encore constatés parmi les charges.

** cf. note 3-12

3-9 Charge de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur calculées conformément aux dispositions des conventions conclues par la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » .

La gestion de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » est confiée à l'établissement gestionnaire BH INVEST (ex SIFIB BH) Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,15% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien

La banque de l'Habitat assure les fonctions de dépositaire pour la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la SICAV En contrepartie de ses services, la banque de l'Habitat perçoit une rémunération qui est prise en charge dans sa totalité par le gestionnaire

L'Office Nationale des Postes est désigné distributeur de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » Il est tenu d'assurer l'encaissement des montants des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des montants des rachats aux actionnaires sortants Le distributeur perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,7% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien

Le solde de ce poste s'élève pour la période du **01-07-2017** au **30-09-2017** à **149.242 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/07/2017 au 30/09/2017	Du 01/01/2017 au 30/09/2017	Du 01/07/2016 au 30/09/2016	Du 01/01/2016 au 30/09/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	26 337	75 572	26.692	72.088	96.912
Rémunération du distributeur	122 905	352 667	124.562	336.410	452.257
Total	149 242	428 239	151.254	408.498	549.169

3-10 Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que les rémunérations d'intermédiaires et honoraires, la TCL, l'impôt et taxes et versements assimilés, ainsi que la contribution conjoncturelle exceptionnelle. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01-07-2017** au **30-09-2017** à **79.914 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/07/2017 au 30/09/2017	Du 01/01/2017 au 30/09/2017	Du 01/07/2016 au 30/09/2016	Du 01/01/2016 au 30/09/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Redevances CMF	17 558	50 381	17.795	48.059	64.608
Honoraires du commissaire aux comptes	5 723	16 981	5.722	17.043	22.765
Autres charges AGO amortis	4 107	11 306	1.515	4.412	7.931
T CL	2 791	7 041	2.339	5.837	7.834
Jetons de présence	3 190	11 846	4.970	10.084	15.000
Autres charges	-	-	1	2	
Contribution conjoncturelle*	46 545	138 117	-	-	-
Total	79 914	235 672	32.342	85.437	118.138

* cf. note 3-12

3-11 Disponibilités:

Ce poste enregistre les placements à termes, les dépôts à vue au niveau du compte courant, ainsi que les sommes à l'encaissement. Le solde de ce poste s'élève au **30-09-2017** à **5.341.493 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
Dépôts à vue	2 327 841	1.990.013	3.772.303
Placements à terme	3 013 652	12.149.063	-
Total	5 341 493	14.139.076	3.772.303

3-12 Evénements exceptionnel:

Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat

L'article 48 de la loi N° 2016-78 du 17 Décembre 2016 portant loi de finance pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n°230 du 04 Janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5 %), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 184.662 D, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait-être payée au Trésor Public à la fin de cet exercice.

La charge encourue jusqu'au 30 Septembre 2017 est de 138.117 Dinars.